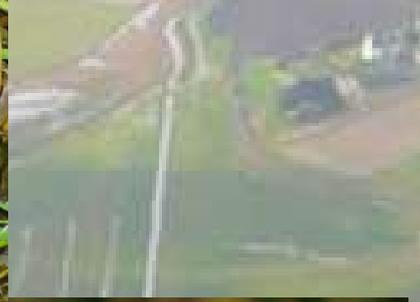


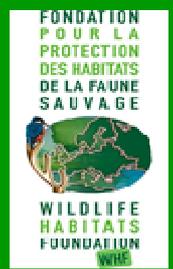


ESPACE
REMARQUABLE
DE BRETAGNE

Labellisé par la
Région Bretagne



Rapport d'activités 2013



Introduction

Historique du site et de sa gestion

1. Gestion et aménagement

1.1.	Rappel sur les moyens utilisés.....	5
1.2.	Lutte contre les espèces invasives et envahissantes (TE4).....	8
1.3.	Gestion par pâturage (TE1-TE5-TE8-TE13).....	11
1.4.	Curage d'entretien des canaux et des mares (TE6).....	12
1.5.	Restauration et renforcement du talus de la vanne (TI7)	13
1.6.	Entretien des bords du Petit Loc'h (TE12).....	14
1.7.	Adaptation de l'ouvrage pour la circulation du poisson (TI14)	14
1.8.	Suivi du rucher	14
1.9.	Surveillance de la réserve.....	15
1.10.	La chasse sur la réserve	15

2. Les indicateurs de suivi de la gestion

2.1.	Suivi de l'agrion de mercure (SE4).....	16
2.2.	Cartographie des habitats du phragmite aquatique (SE6)	17
2.3.	Inventaire des invertébrés du Petit Loc'h (SE8)	20
2.4.	Les suivis botaniques (SE14)	20
2.5.	Suivi des oiseaux hivernantes (SE13-SE15).....	34
2.6.	Suivi des batraciens et reptiles (SE17).....	36
2.7.	Mise en place (formation et installation) du logiciel SERENA (SE21).....	37
2.8.	Mise en place de piézomètres (SE1).....	37

3. Les indicateurs de suivi de la gestion

3.1.	La communication	39
3.2.	Fréquentation des sorties nature encadrées (PI1)	40
3.3.	Fréquentation « libre » du sentier de découverte (SE18).....	41
3.4.	Signalisation routière	41

4. Bilan financier.....

43

Introduction

Le site du Loc'h à Guidel se compose de l'étang arrière dunaire du Petit Loc'h et du Grand Loc'h, espace formant un ensemble de mares et de prairies inondables sur plus de 120 hectares.

Le Loc'h est un véritable milieu de transition, une interface entre le milieu terrestre et le milieu marin.

Depuis la fin du 19ème siècle, le paysage du Loc'h a été fortement marqué par l'activité humaine : construction de route, édification d'une digue, drainage... les dernières interventions humaines sur le site ayant conduit à sa poldérisation pour une mise en valeur agricole.

Après quarante ans d'exploitation agricole, l'acquisition du Loc'h en 1994, par le Département du Morbihan et la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, aura permis de préparer la reconversion des lieux.

Aujourd'hui, la zone humide du Loc'h fait l'objet d'une gestion patrimoniale répondant à un triple objectif de préservation du milieu, de conservation de la biodiversité et de valorisation auprès du public. Cette reconversion a été orchestrée entre les propriétaires du site (Conseil Général du Morbihan, Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, Mairie de Guidel, Conservatoire du Littoral, Etat, Lorient Agglomération), la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan assurant alors le rôle de gestionnaire de cette réserve.

Durant cette année 2013, les activités de terrain prévues au plan de gestion ont été mises en œuvre (entretien des clôtures, travaux lourds et autres interventions quotidiennes, suivis faune/flore, animations), avec plus ou moins de succès en raison des conditions météorologiques du printemps.

Ces différents travaux ont été réalisés dans le cadre du plan de gestion « 2009-2014 » présenté au CSRPN, pour validation, le 6 octobre 2011 et approuvé par le Conseil régional le 5 juillet 2012.

Historique du site et de sa gestion

De - 8000 à 1864 : Au cours de la dernière glaciation (il y a plus de 10 000 ans), la Saudraye et son affluent ont taillé leur vallée dans les micaschistes pour rejoindre la mer dont le rivage se trouvait beaucoup plus au large qu'aujourd'hui. A la faveur de l'adoucissement du climat et de la remontée du niveau marin, la mer a pu pénétrer dans les terres en transformant cette vallée en ria. Les sédiments marins et fluviatiles se sont progressivement accumulés dans cette zone d'eaux calmes constituant peu à peu un vaste marais littoral faisant partie du Domaine public maritime (DPM).

1868 : Mise en vente du Loc'h.

1884 : Installation d'une vanne à clapets empêchant la remontée de l'eau de mer dans le Loc'h puis séparation du Loc'h en deux parties par l'édification d'une digue : le Petit Loc'h, étang aux eaux légèrement saumâtres, faisant toujours partie du DPM, et le Grand Loc'h. Enfin, la poldérisation du Grand Loc'h est amorcée pour une mise en valeur agricole.

De 1942 à 1945 : Remise en eau du Loc'h par les Allemands afin d'en faire une piste d'amerrissage pour les hydravions.

De 1953 à 1992 : Création du réseau de canaux de drainage en 1953 et mise en route de l'activité agricole sur le polder (maraîchage, maïsiculture et pâturage de bovins). L'exploitation agricole du Loc'h s'arrêtera en 1992.

1994 : Achat du Grand Loc'h, en concertation, par le Département du Morbihan et la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage afin « d'en sauvegarder le remarquable écosystème et de permettre sa découverte par le public ». Le Département du Morbihan s'est porté acquéreur dans le cadre de sa politique des Espaces naturels sensibles (E.N.S.) de la moitié nord du site, sur une surface de 34 ha 72 a 90 ca. La Fondation, quant à elle, a racheté la moitié sud pour une superficie de 31 ha 72 a 90 ca.

Sa gestion est confiée par convention, entre le Département du Morbihan, la Fondation, la commune de Guidel et la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan (FDC 56), à cette dernière.

A partir de cette date et jusqu'à aujourd'hui, le Loc'h fait l'objet d'une politique environnementale de sauvegarde, qui a entraîné de multiples actions et prises de position en matière de suivi et de gestion patrimoniale.

De 1996 à 1999 : Phase d'inventaires (floristique, faunistique) et définition de la gestion à mettre en œuvre sur le site du Grand Loc'h.

1999 : Signature d'un contrat Nature avec la Région Bretagne, qui apporte son aide jusqu'en 2004, dans cette action de protection, de gestion et de découverte de la zone humide du Grand Loc'h.

2000 : Recrutement d'un animateur nature (ITTY C.) chargé de mettre en œuvre la gestion, d'effectuer le suivi écologique du milieu et de mettre en place un programme d'animation sur le Grand Loc'h.

De 2000 à 2004 : Mise en œuvre de la gestion, du suivi écologique, et du programme d'animation.

De 2005 à 2008 : Signature d'un second contrat Nature avec la Région Bretagne, pour la période 2005-2008. Ce contrat prolonge la gestion du Grand Loc'h et prévoit la mise en place du premier plan de gestion du Petit Loc'h.

Départ de M. ITTY C. et arrivée de M. PICHARD JP.

Décembre 2008 : Classement du site en Réserve Naturelle Régionale.

2009 : Recrutement d'un bureau d'études (X. HARDY) pour l'élaboration du plan de gestion de la réserve.

2011 : Validation du plan de gestion par le Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, le 6 octobre 2011.

2012 : Approbation du plan de gestion le 5 juillet 2012 par la commission permanente du Conseil régional.

1. Gestion et aménagement.

1.1 Rappel sur les moyens utilisés

Créée à la fin de l'année 2008, la réserve naturelle régionale du Loc'h s'étend aujourd'hui sur 125 hectares (contre 80 ha auparavant). Les objectifs initiaux (développement de la diversité faunistique et floristique, conservation des espèces patrimoniales, sensibilisation à l'environnement), fixés dans le cadre d'une

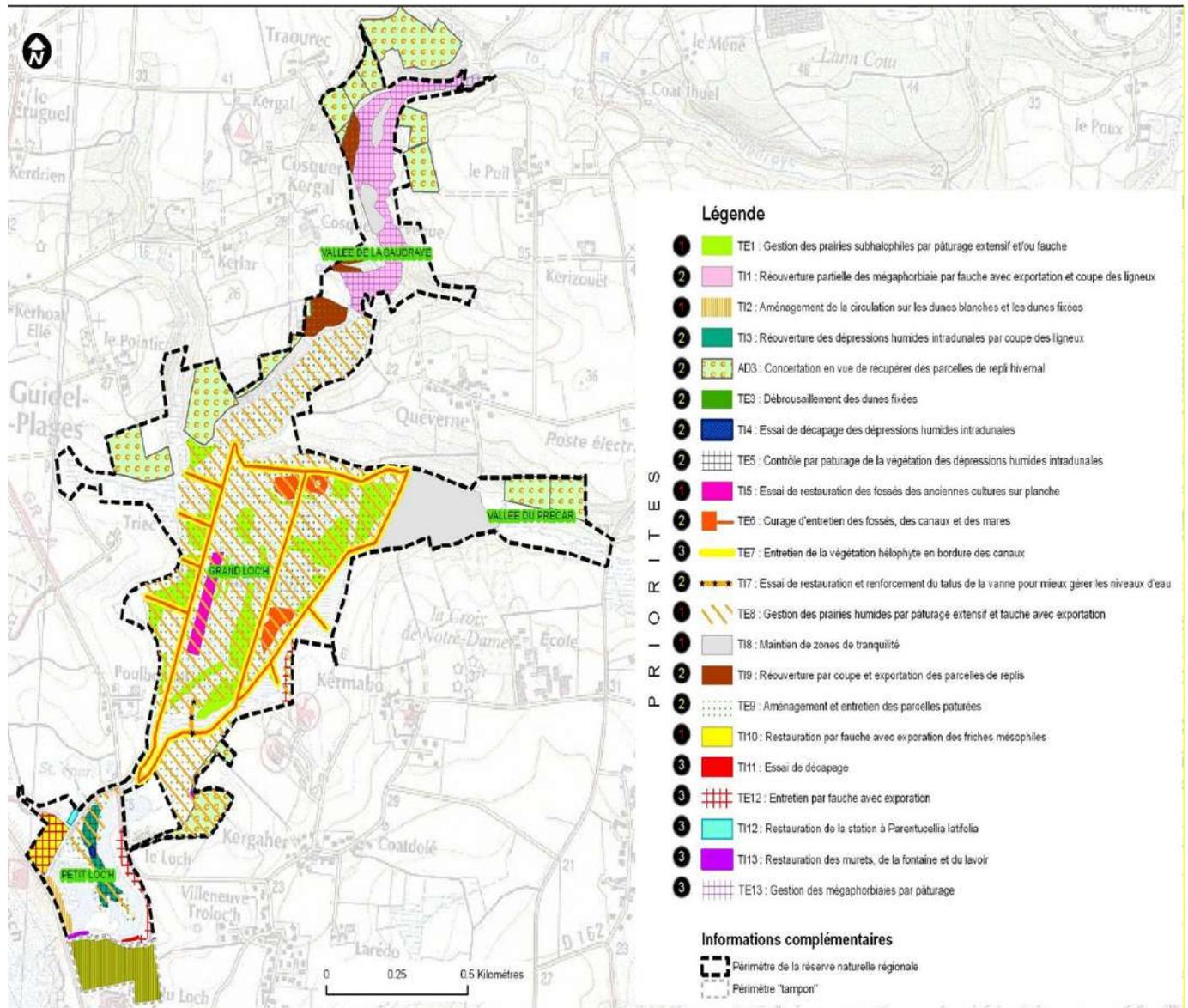
convention Conseil général / Mairie / Fédération des chasseurs en 1994, ont été intégrés dans le plan de gestion.

Pour atteindre ces objectifs, la Fédération des chasseurs du Morbihan met à disposition deux de ses personnels techniques :

- Stéphane BASCK, responsable du service technique de la Fédération, supervise les activités du site et est plus particulièrement en charge du suivi administratif de la réserve ;
- Jean-Pierre PICHARD, technicien à la Fédération, met en œuvre le plan de gestion sur le terrain et assure la coordination avec les acteurs locaux (Mairie, agriculteurs, entreprises, ...)
- André LAPARLIERE, bénévole, est garde chasse particulier et assure la surveillance du site quotidiennement.

Dans la pratique, le choix du gestionnaire s'est orienté vers des méthodes de gestion actives qui soient douces et réversibles. Globalement, la gestion retenue vise à conserver une hétérogénéité de milieux, à garantir le bon fonctionnement du réseau hydraulique, ce en s'appuyant sur trois actions principales : le pâturage, la fauche (et le faucardage) et le curage.

Cartographie des actions du plan de gestion.



Le gestionnaire est propriétaire de deux troupeaux composés de 17 poneys de race New Forest et de 5 bovins de race nantaise.

Une exploitation agricole locale sous convention annuelle et précaire, le GAEC de Trézéléguen (Ludovic et Frantz KERLIR), fait pâturer un troupeau de génisses de race Holstein de juin à novembre (d'une vingtaine de bêtes cette année).

Enfin, deux propriétaires privés mettent temporairement 4 chevaux de selle dans des prairies proches de la ferme du Loc'h.



Les travaux lourds (tronçonnage et débardage, curage, faucardage ...) sont confiés à des entreprises extérieures spécialisées.

Les opérations moins importantes (coupes ponctuelles de saules et autres espèces envahissantes, taille de haies) sont réalisées lors de chantiers « pédagogiques » avec l'aide d'élèves de lycées agricoles de la région (Kerplouz/Auray, Kerlebost/Saint Thuriau), ou en régie tout au long de l'année.

1.2 Lutte contre les espèces invasives et envahissantes (TE4).

Les espèces végétales.

La veille permanente exercée sur le site limite considérablement le développement des espèces invasives (espèces introduites à fort pouvoir de colonisation) telles le baccharis, l'éléagnus, ou encore le yucca. Quelques jeunes plants de baccharis apparaissent chaque année, très ponctuellement, sur le Petit Loc'h, suite à la coupe d'une importante cépée ; ici, une intervention régulière empêche tout développement.

En ce qui concerne les espèces envahissantes (espèces locales à fort pouvoir de colonisation) comme le saule ou le prunelier, des chantiers de bucheronnage « ciblés » sont organisés avec des étudiants des lycées agricoles de Kerplouz ou Kerlebost afin de limiter leur extension. L'efficacité de ce type d'intervention peut être appréciée, par exemple sur le Petit Loc'h, par le développement d'orchidées, et notamment *Orchis laxiflora*, à l'emplacement d'une telle opération ou encore par le maintien de la station à *Potentilla neumanianna* menacée par la proximité de fourrés à pruneliers.

Les espèces animales.

✓ Ragondin-rat musqué-vison d'Amérique.

Sur la réserve, la lutte contre les espèces animales invasives (ragondin, rat musqué, vison d'Amérique) se fait par piégeage et s'inspire directement du protocole de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, ex FEMODEC) : 10 cages (pièges sélectifs de 1^{ère} catégorie) ont été mises en œuvre durant les 4 semaines du mois de mars 2013. Cette intervention tardive comparativement aux années précédentes est due à l'inaccessibilité du site inondé durant les mois de janvier et de février.

Conformément à la réglementation, ces pièges sont visités tous les matins pendant la période de mise en œuvre. Ainsi, les espèces non visées par le piégeage peuvent être relâchées rapidement (aucune en 2013).

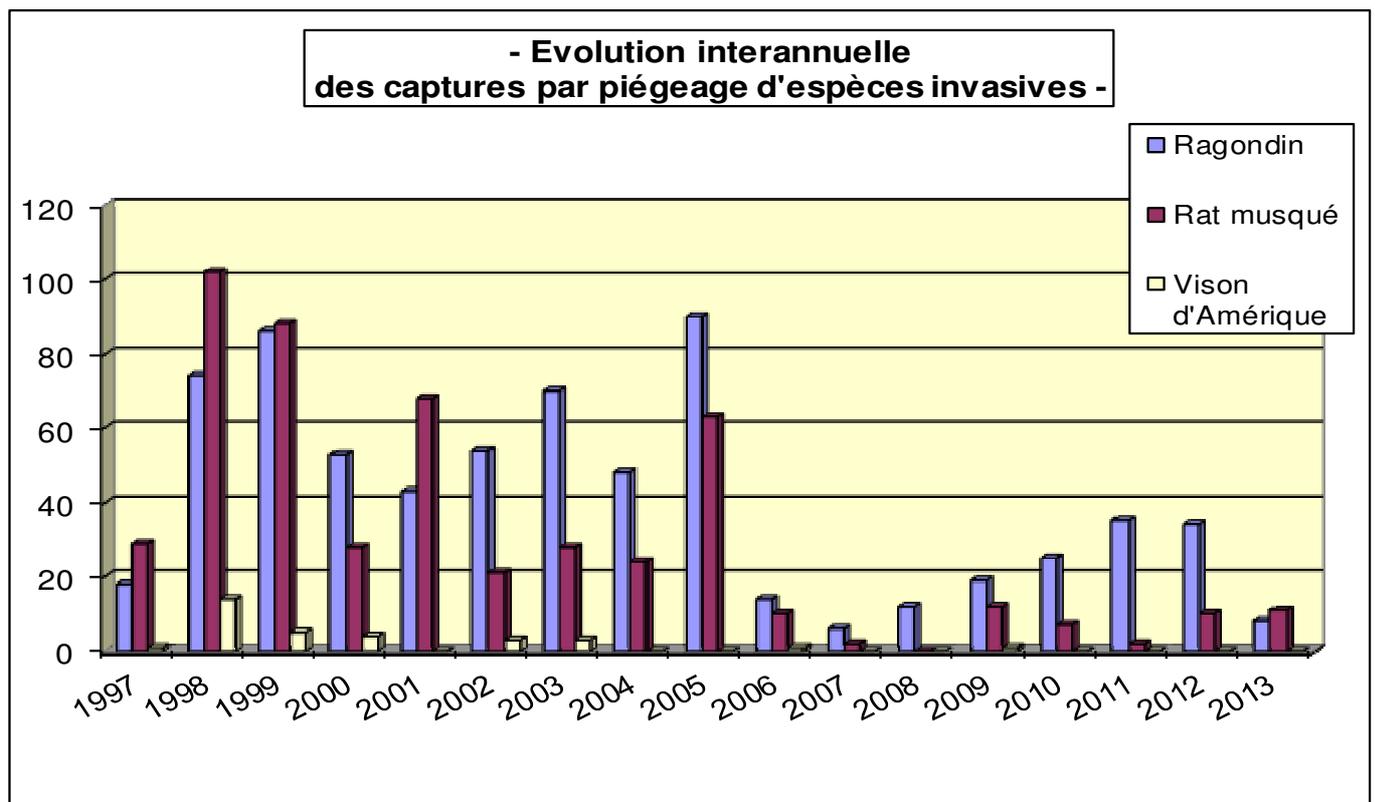
Les cadavres de ragondins et rats musqués sont théoriquement récoltés par les services d'équarrissage, ceux-ci étant sollicités dès lors que le nombre de ragondins capturés est de l'ordre d'une dizaine pour un poids d'une quarantaine de kilos.

Pour cette campagne 2013, nous n'aurons pas eu à appeler le service compétent, d'une part, parce que le nombre de captures fut peu élevé (8) et, d'autre part, parce que les carnivores présents sur le site les ont fait disparaître. En effet, 3 Grands corbeaux (*Corvus corax*) présents au cours de l'hiver, aidés par les espèces plus communes (renard, buse, busard, etc.), ont, au fur et à mesure des captures, joué leur rôle d'équarisseur naturel.

En ce qui concerne le résultat des captures en 2013 (tableau n°1), et comme envisagé à l'issue de la campagne précédente, nous remarquons une diminution sensible du nombre de ragondins prélevés. En effet, parmi les 34 individus piégés en 2012 figuraient 9 femelles gestantes de 48 embryons.

Tableau n°1 : Résultats interannuels du piégeage « ragondin-rat musqué-vison d'Amérique ».

ESPECES	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Ragondin	18	74	86	53	43	54	70	48	90	14	6	12	19	25	35	34	8	689
Rat musqué	29	102	88	28	68	21	28	24	63	10	2	0	12	7	2	10	11	505
Vison d'amér.	1	14	5	4	0	3	3	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	32
Total	48	190	179	85	111	78	101	72	153	25	8	12	32	32	37	44	19	1226



✓ Bernache du Canada.

La bernache du Canada (*Branta canadensis*) est une espèce d'oie non indigène en France, espèce caractérisée par une forte dynamique de croissance et une importante adaptabilité aux conditions de milieu : elle est qualifiée d'espèce exotique envahissante. Elle figure sur la liste des espèces classées nuisibles par arrêté ministériel en date du 3 avril 2012.

Sur le Loc'h, l'espèce est présente chaque hiver depuis 2006 à raison d'une trentaine d'individus annuellement. De plus, et après plusieurs tentatives, une première reproduction (2 oisons) a été



enregistrée au cours du printemps 2012. Après enquête, il s'avère que le Loc'h est un site majeur de stationnement pour le Morbihan.

Bien que ces bernaches ne génèrent pas de problème particulier sur la réserve, il a été décidé de participer au plan national de lutte contre l'espèce (circulaire du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 22 mars 2012).

Après discussion entre les partenaires, et notamment avec l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), le gestionnaire a procédé le plus discrètement possible à la limitation des effectifs. La technique retenue a été le tir à la carabine (calibre 222) équipée d'un silencieux (autorisation préfectorale en date du 11 février 2013).

Les 2 premières prospections nocturnes ayant été infructueuses, les suivantes ont été effectuées à l'aube, alors que les oiseaux investissent le site. Cette année, et de manière à limiter les sorties, ces prospections ont eu lieu en mars, en même temps que les interventions réalisées dans le cadre de la campagne de lutte contre les ragondins. Au final, 16 bernaches du Canada ont été prélevées sur la trentaine d'hivernants.

En janvier 2014, l'effectif hivernant n'est que d'une douzaine d'individus.

1.3. Gestion par pâturage (TE1-TE5-TE8-TE13)

Compte tenu de la surface de prairies pâturées (environ 60 ha), du nombre d'animaux présents sur la réserve (17 poneys New Forest et 5 bovins Nantais toute l'année, une vingtaine de bovins Holstein de juin à novembre 2013 et 4 chevaux de particuliers) et des objectifs visés ou encore de la structure des troupeaux, un linéaire important de clôtures électriques (9,6 km) est à débroussailler périodiquement :

- 3,2 Km le sont par le CAT de Larmor-Plage,
- 1,2 Km sont surveillés par les propriétaires des 4 chevaux installés près de la ferme du Loc'h,
- 4,4 km sont entretenus en régie, par le gestionnaire aidé de stagiaires,
- 0,8 km l'est par le seul pâturage des animaux,

Rappelons que l'essentiel du dispositif est électrifié par un poste branché sur secteur chez Monsieur Guéguen P.Y, à Poulboudel, et qu'il est indemnisé pour ce service rendu. Sur le Petit Loc'h, la clôture d'1,5 kilomètres est électrifiée à partir d'un poste solaire.

Toutes les autres interventions nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des 9,6 km de clôtures (surveillance, réparation des fils cassés, changement des piquets, fils et isolateurs ...) sont assurées en régie par le gestionnaire.

1.4. Curage d'entretien des canaux et des mares (TE6)

Les canaux.

La réserve est parcourue par 4,5 km de canaux : 3,7 km de ceux-ci ont une largeur de 3 à 4 mètres et sont profonds d'environ 1 mètre, les 800 autres mètres étant des canaux périphériques de taille plus modeste, de l'ordre de 1,5 m de large et de 0,8 m de profondeur.

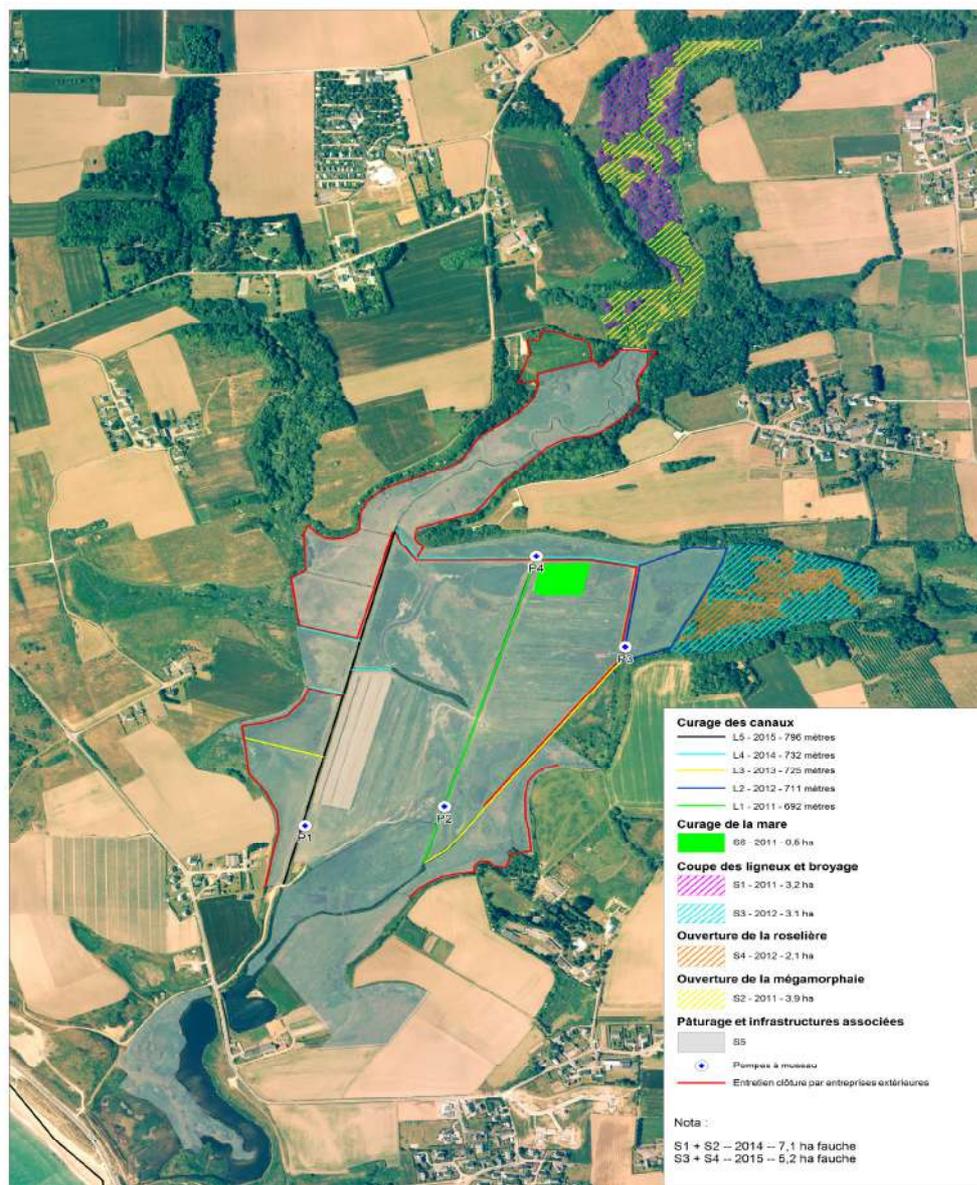
Ce réseau est colonisé par une faune très diversifiée comprenant des poissons (truite, anguille, carpe, etc.), des batraciens (grenouille verte dont l'espèce autochtone la grenouille de Lesson - *Rana lessonae* -, la rainette arboricole, etc.), des mammifères (campagnol amphibie, loutre), de très nombreux invertébrés et notamment des larves d'odonates (libellules et demoiselles), et plus particulièrement celles de l'Agrion de mercure, espèce protégée.

Ce linéaire est entretenu par curage (« vieux fonds-vieux bords ») de manière à maintenir le bon fonctionnement hydraulique du site et à préserver les habitats de la faune présente. Chaque année, 700 à 800 mètres de canaux sont curés, la totalité du réseau étant donc visité sur 5 à 6 ans. Cette année 726 mètres ont été curés à l'Est de la réserve.

Les mares.

Les 3 principales mares de la réserve représentent une surface totale d'environ 2 hectares. Elles ont été aménagées il y a une dizaine d'années dans des dépressions naturelles et n'ont fait l'objet d'aucune intervention depuis. Aujourd'hui, elles participent fortement à la biodiversité de la réserve en favorisant notamment l'entomofaune aquatique (odonates, coléoptères) et les amphibiens (la grenouille agile, la rainette arboricole, le groupe des grenouilles vertes). Ces mares constituent par ailleurs un formidable outil pédagogique et celle proche de l'observatoire de Quéverne est particulièrement utilisée lors d'animations. L'une de ces mares nécessitait toutefois une intervention car très envahie par le scirpe maritime. Prévus initialement en 2012, ces travaux de curage n'avaient pu être réalisés en raison des mauvaises conditions climatiques de la fin de l'été. L'essentiel des produits de curage a été utilisé pour le reprofilage du talus de la vanne.

Organisation des curages des mares et canaux.



1.5. Restauration et renforcement du talus de la vanne (TI7).

Ce talus avait été élevé en 1997 au moment de la mise en place de la vanne sur l'un des canaux se rejoignant en aval du site (financement FGER). Long d'une cinquantaine de mètres, il permettait d'accéder graduellement à cette vanne dont la passerelle est installée en hauteur.

Situé perpendiculairement au canal, il contribue à « stocker » de l'eau en amont et influence très probablement le développement de la station à *Scirpus tabernaemontani*.

Mais depuis plusieurs mois, une brèche s'était ouverte en son milieu (ragondins ?) et la digue ne retenait donc plus d'eau. Celle-ci retournait quasi directement dans le canal après avoir contourné la vanne.

Aujourd'hui, cette levée de terre a été reprofilée, consolidée, avec les produits du curage de la mare décrit plus haut. La « lecture » du carré n° 7 (suivi botanique) devrait apporter des informations quant à l'incidence de ces travaux.

1.6. Entretien des bords du Petit Loc'h (TE12).

Deux parcelles sont concernées ici par un entretien par fauchage avec exportation. La commune de Guidel est propriétaire de l'une de ces parcelles, le Conservatoire du Littoral possédant la seconde. L'intervention est mise en œuvre tous les deux ans sur chacune de ces parcelles et en 2013 c'est celle du Conservatoire qui a été broyée sur une surface de l'ordre de 0,80 ha.

En accord avec le service technique de Guidel, les produits de broyage ont été exportés vers la plateforme communale de compostage.

1.7. Adaptation de l'ouvrage pour la circulation du poisson (TI14).

Dans le cadre de l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE), une vaste étude a été menée sur le bassin versant de la Saudraye avec pour objectif de définir les travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique (CTMA piloté par Lorient Agglomération). Cette étude avait mis en évidence la faible franchissabilité de l'ouvrage de sortie en mer pour les poissons migrateurs.

En ce qui concerne la réserve naturelle, une étude spécifique, menée sur la période 2013/2014, consiste à réaliser le diagnostic de l'ouvrage existant à la côte (2 vannes à clapets anti-retour) et à définir et décrire des scénarii d'aménagement de l'ouvrage pour améliorer la continuité écologique. Les résultats de ce travail seront d'une grande importance car ils orienteront la future gestion de la réserve naturelle.

1.8. Suivi du rucher.



Les ruches installées sur la réserve (n° 560652) ont pour principal objectif de contribuer au développement de la biodiversité de la réserve. De plus, les abeilles, avec de nombreux autres insectes, étant reconnues comme des pollinisateurs très efficaces, elles aideront localement à la production de fruits et de légumes. Enfin, cette activité sera,

dès que la récolte du miel pourra se faire, un très bon outil de communication. En effet, il est envisagé de distribuer un échantillon de miel à chacune des personnes participant aux animations nature.

Mais il nous faudra encore être patient car notre rucher, comme beaucoup d'autres, a dû être une nouvelle fois reconstitué après les pertes de 2012 (année pluvieuse et froide).

A l'entrée de l'hiver 2013-2014, ce sont désormais 5 ruches qui constituent l'installation.

1.9. Surveillance de la réserve

La surveillance de la réserve est assurée quotidiennement principalement par André LAPARLIÈRE, garde-chasse particulier bénévole. Il vérifie également le bon fonctionnement des clôtures et signale au gestionnaire les pannes afin que celui-ci intervienne au plus vite.

Les rares problèmes rencontrés sur la réserve sont :

- Pénétration dans la réserve sans autorisation,
- Installation temporaire de camping-car ou de campeurs.

Le garde fait un rappel aux personnes concernées de la réglementation en vigueur, mais n'a pas dressé de procès-verbal en 2013. Globalement, les problèmes d'ordre réglementaire sont très rares sur la réserve.

Au cours du printemps toutefois, une infraction a été relevée et sanctionnée par les agents de l'ONCFS. Il s'agissait d'un chien qui chassait seul dans le Petit Loc'h. Son propriétaire, riverain du Loc'h, s'est vu verbalisé à deux titres : divagation d'un chien susceptible d'entraîner la destruction d'espèces d'oiseaux ou de gibier, et circulation irrégulière d'animaux dans une réserve naturelle.

Une signalétique commune à l'ensemble des réserves régionales bretonnes est à l'étude. Elle rappellera de manière claire le statut du site et, sous forme de pictogrammes, les grandes règles à respecter.

1.10. La chasse sur la réserve

Sur le Grand Loc'h.

Dans le respect de la convention signée le entre le Conseil Général, la Fédération Départementale des chasseurs et l'Association Communale de Chasse de Guidel, des

chasses de régulation des chevreuils et des renards ont été organisées en amont de la réserve, dans les vallées du Cosquer et de Quéverne/Précart.

Ces interventions sont motivées, en ce qui concerne le renard, par quelques problèmes de prédation dans les poulaillers riverains, problèmes que nous ne souhaitons pas voir se renouveler trop régulièrement.

En ce qui concerne le chevreuil, dont la population, comme celle du renard, est très dynamique, rappelons qu'il occasionne des accidents sur les routes, quelques dégâts aux cultures et des bris de clôtures électriques.

Sur le Petit Loc'h.

Le gibier d'eau

Le 30 septembre 2009, le tribunal administratif de Rennes annulait l'arrêté préfectoral classant le marais du Petit Loc'h en réserve de chasse et de faune sauvage. Toutefois, par décision de son assemblée générale, l'ACMM (Association de Chasse Maritime du Morbihan) a décidé que la chasse resterait interdite sur le site.

Le lapin

Afin de prévenir les dégâts de lapins dans les cultures proches du Petit Loc'h, le Conservatoire du littoral autorise les membres de l'Association communale de chasse de Guidel à chasser sur une partie de la parcelle YN 130. Cette autorisation a été signée en décembre 2011 et est formalisée par une convention de gestion particulière, cette dernière découlant d'une convention cadre signée le 14/08/2008 avec la Fédération départementale des chasseurs.

2. Les indicateurs de suivi de la gestion.

2.1. Suivi de l'Agrion de mercure (SE4).

En 2011, le GRETIA (GRoupe d'ETude des Invertébrés Armoricaïns) définissait un protocole de suivi de l'Agrion de mercure. Le principal objectif était de recueillir des données permettant de comparer les fluctuations de l'abondance relative de l'espèce dans le temps et dans l'espace.



L'organisation du suivi est la suivante :

- 4 transects de 100 mètres de canaux ont été définis,
- Seuls les mâles adultes sont comptabilisés de part et d'autres de ces transects car plus facilement identifiables que les femelles,
- Les comptages ont lieu préférentiellement entre 10 h 00 et 16 h 00 par beau temps (température supérieure à 17°C, couverture nuageuse inférieure à 50%, vent inférieur à une force 4 sur l'échelle de Beaufort),
- Les sorties doivent être effectuées une fois par semaine pendant la pleine période d'activité de l'espèce, soit sur les mois de juin et juillet.

Compte tenu du statut de l'espèce *Coenagrion mercuriale*, un arrêté préfectoral portant autorisation de capture-relâcher de l'espèce a été pris en faveur du gestionnaire de la réserve. Cet arrêté est valable jusqu'au 30 décembre 2014.

Le suivi n'avait pas pu être mis en œuvre en 2012 en raison des mauvaises conditions météorologiques du moment.

En 2013, et compte tenu de l'emploi du temps et de la météorologie, 2 sorties ont été réalisées : le 19 juin et le 10 juillet. 13 individus mâles ont été observés sur les 400 mètres le 19 juin et 1 seul le 10 juillet.

2.2. Cartographie des habitats du Phragmite aquatique (SE6).

Le Phragmite aquatique est le passereau le plus menacé d'extinction en Europe continentale et est, à ce titre, inscrit par l'UICN sur la liste rouge mondiale des espèces menacées d'extinction.

Pour faire suite à un programme Life-nature 2004-2009, un plan national d'action est mis en œuvre pour la période 2010-2014, plan dont l'objectif est de mettre en place des mesures favorables à la conservation de l'espèce et de ses habitats en halte migratoire.

Sur la réserve, la première recherche de la présence de l'oiseau avait été effectuée au cours de l'été 2002 dans le sud de la réserve mais n'avait pas permis d'y vérifier sa présence.

En 2008, une seconde opération, cette fois à l'est du site, réalisée tardivement (2ième quinzaine de septembre) comparativement au cycle migratoire de l'oiseau, permet de constater sa présence (1 individu capturé).

En 2011, un oiseau avait été capturé, cette fois un peu avant le pic migratoire de la mi-août. Les filets (3x36 mètres) avaient été posés à l'ouest de la réserve dans une

zone offrant les habitats préférés du Phragmite aquatique : succession de roselières hautes et de roselières basses légèrement inondées. Cette opération en 2011 était un préambule à la mise en œuvre du Plan National d'Action qui prévoyait dans un premier temps d'identifier les sites d'accueil en migration postnuptiale.

La réserve naturelle régionale des Etangs du Petit et du Grand Loc'h étant reconnue comme site d'accueil du Phragmite aquatique, une opération « officielle » de capture avait donc été mise en œuvre au cours du mois d'août 2012. Cette opération, très protocolaire, avait été réalisée par Christian ITTY.

Le résultat de cette mission qui s'était déroulée sur 12 jours, entre le 9 et le 23 août, fut particulièrement intéressant. En effet, avec 11 phragmites aquatiques capturés et bagués, la réserve fait maintenant partie des sites bretons importants dans la migration de l'espèce. En plus des 11 phragmites aquatiques, 324 passereaux avaient été capturés et bagués durant cette campagne 2012.

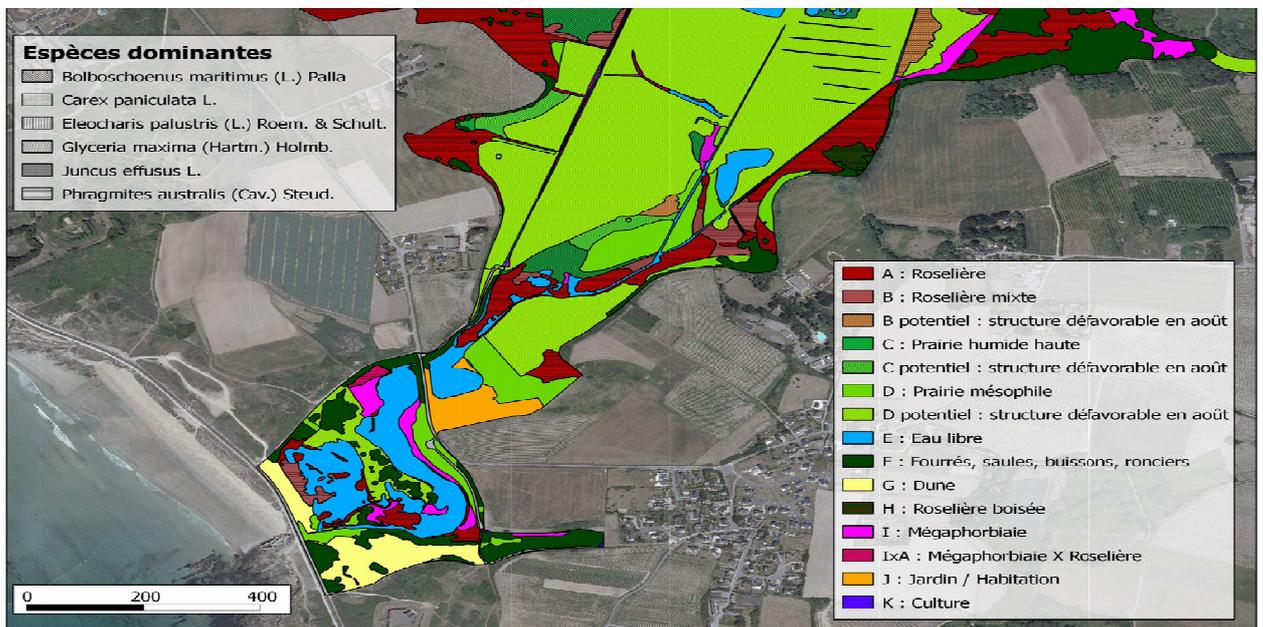
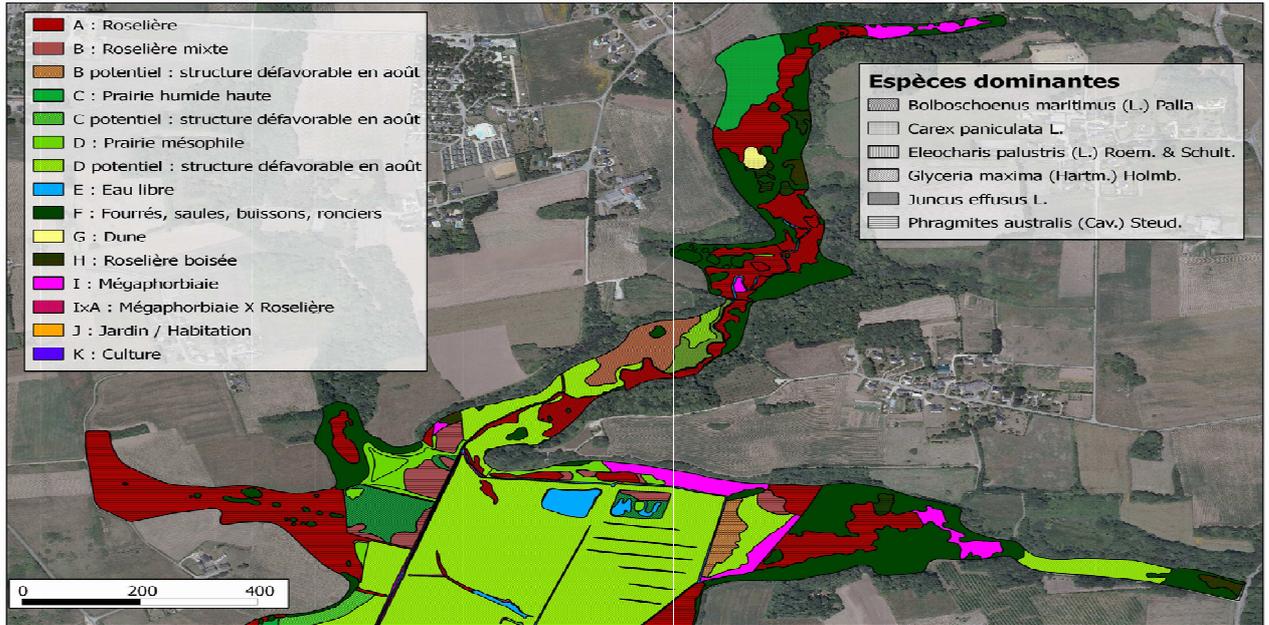
La réserve naturelle est donc reconnue comme site important de halte migratoire. Aussi, une description plus précise des habitats devint nécessaire, ceci afin de prévoir d'éventuels aménagements en faveur du Phragmite aquatique dans le prochain plan de gestion 2015-2025.

Cette cartographie des habitats fonctionnels du Phragmite aquatique a été réalisée par le bureau TBM. Dans son rapport final, il inventorie donc les habitats mais il analyse également d'autres paramètres qui aident à motiver les futures interventions : hydraulique, foncier, statut....

En ce qui concerne la réserve naturelle régionale des étangs du Petit et du Grand Loc'h, le rédacteur conclut comme suit :

« Les Etangs du Loc'h sont favorisés par un contexte foncier et réglementaire très favorable. Les opérations de baguage réalisées ont déjà permis de constater l'importance du site pour la migration du Phragmite aquatique. L'intérêt de cet espace naturel est d'autant plus important puisqu'il possède de grandes surfaces d'habitats "potentiels". La mise en place d'une gestion favorable de ces végétations (modification des périodes de pâturage, fauche tardive, meilleure gestion hydraulique...) devrait permettre d'augmenter l'intérêt du site pour le Phragmite aquatique. »

Cartographie des habitats.



2.3. Inventaire des invertébrés du Petit Loc'h (SE8).

En plus de ses inventaires réalisés sur la réserve en 2002, 2003 et 2005, le GRETIA a effectué cette année des sorties spécifiquement sur le Petit Loc'h afin de :

- compléter la liste des espèces de coléoptères aquatiques, d'hétéroptères aquatiques et d'odonates,
- évaluer l'incidence qu'aurait l'ouverture des clapets sur le cortège des espèces observées,
- évaluer la patrimonialité des espèces sur le site pour les trois groupes étudiés.

A priori, et dans l'attente du rapport final, les premières observations font apparaître :

- pour les coléoptères : un nombre d'espèces inventoriées supérieur au passage de 2005 ; un peuplement moins caractéristique des milieux halophiles ; une diversité en espèces plus élevée ;
- pour les odonates : une diversité d'espèces semblable et plutôt faible compte tenu du caractère halophile du site.
- plus globalement, que la gestion actuelle semble favoriser la colonisation de nouvelles espèces augmentant considérablement la richesse spécifique du site. Cette richesse, toutefois, se traduirait par une banalisation du peuplement (espèces communes et ubiquistes).

2.4. Les suivis botaniques (SE14).

Ces suivis ont pour objectifs d'une part de mesurer l'impact des différents choix de gestion (pâturage, broyage, fauche avec ou sans exportation, curage) sur la diversité floristique du site et, d'autre part, d'apprécier l'évolution d'espèces particulières présentant un caractère soit envahissant (grande glycérie, phragmite, etc.) soit patrimonial (orchidées, puccinellies, etc.).

Ces suivis scientifiques nécessitent une compétence particulière. Ils ont été mis en place en 2000 et sont réalisés annuellement par Claudine FORTUNE, botaniste indépendante.

Deux méthodes sont mises en œuvre sur le terrain :

- Les carrés permanents : 20 carrés de 10 m x 10 m ou de 5 m x 5 m ont été matérialisés sur l'ensemble de la Réserve naturelle. La méthode consiste à relever

toutes les espèces rencontrées et à évaluer le recouvrement de chacune d'entre elles. Ces carrés sont visités une fois par an au cours du printemps ou de l'été.

• Les transects : 3 « échantillons linéaires » ont été maintenus sur l'ensemble du site ; leur longueur varie de 25 à 50 mètres et les relevés effectués ici sont les mêmes que sur les carrés permanents. Toutefois ne sont notés que les taxons présentant un coefficient d'abondance-dominance d'au moins 2 pour les transects 2 et 3.

Echelle d'abondance-dominance de Braun-Blanquet, 1932 :

Coefficient 5 : recouvrement compris entre 75 et 100 %

4 : recouvrement compris entre 50 et 75 %

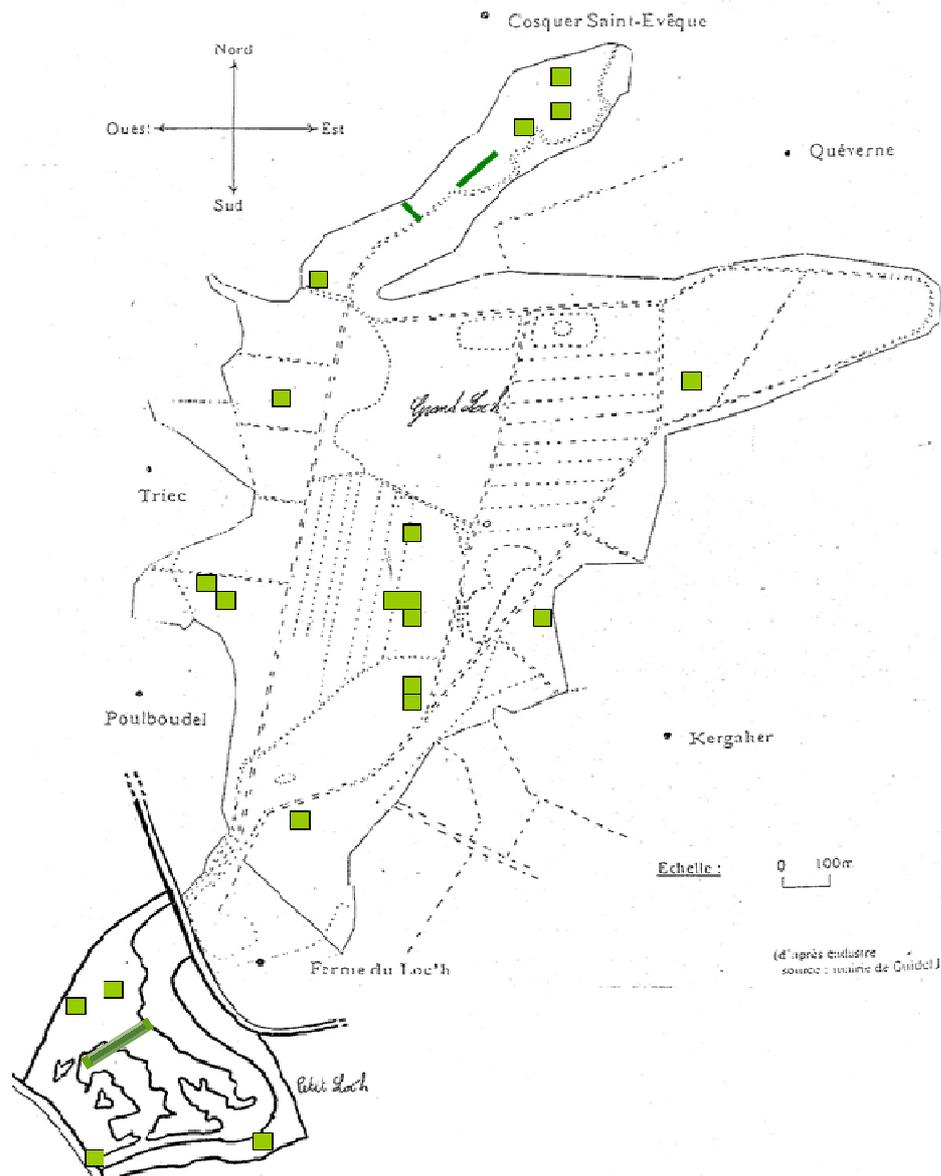
3 : recouvrement compris entre 25 et 50 %

2 : recouvrement compris entre 5 et 25 %

1 : recouvrement inférieur à 5 %

Le coefficient « + » est rajouté par certains phytosociologues pour les recouvrements très faibles et le coefficient « i » pour désigner un seul individu.

L'analyse des données « 2013 » devra prendre en compte le fait que ce printemps aura été particulièrement froid et humide et que l'été aura été très chaud et sec.



Localisation des 20 carrés permanents () et des 3 transects () sur la réserve

Les carrés permanents.

Carré n°1 à *Scirpus maritimus*.

Ce carré est habituellement pâturé jusqu'à la fin de l'hiver (mars/avril) par 5 bovins. Les mauvaises conditions météorologiques de ce printemps ayant rendues les parcelles d'accueil estival inaccessibles, le pâturage aura été prolongé ici jusqu'au 1er août, soit un trimestre supplémentaire de pâturage!

Ce carré reflète un secteur qui évolue peu. Cette année, le prolongement du pâturage a eu un impact sur la hauteur de végétation ainsi que sur le scirpe

maritime (*Scirpus maritimus*) qui a reculé d'un coefficient. La diversité floristique quant à elle se maintient depuis 2009.

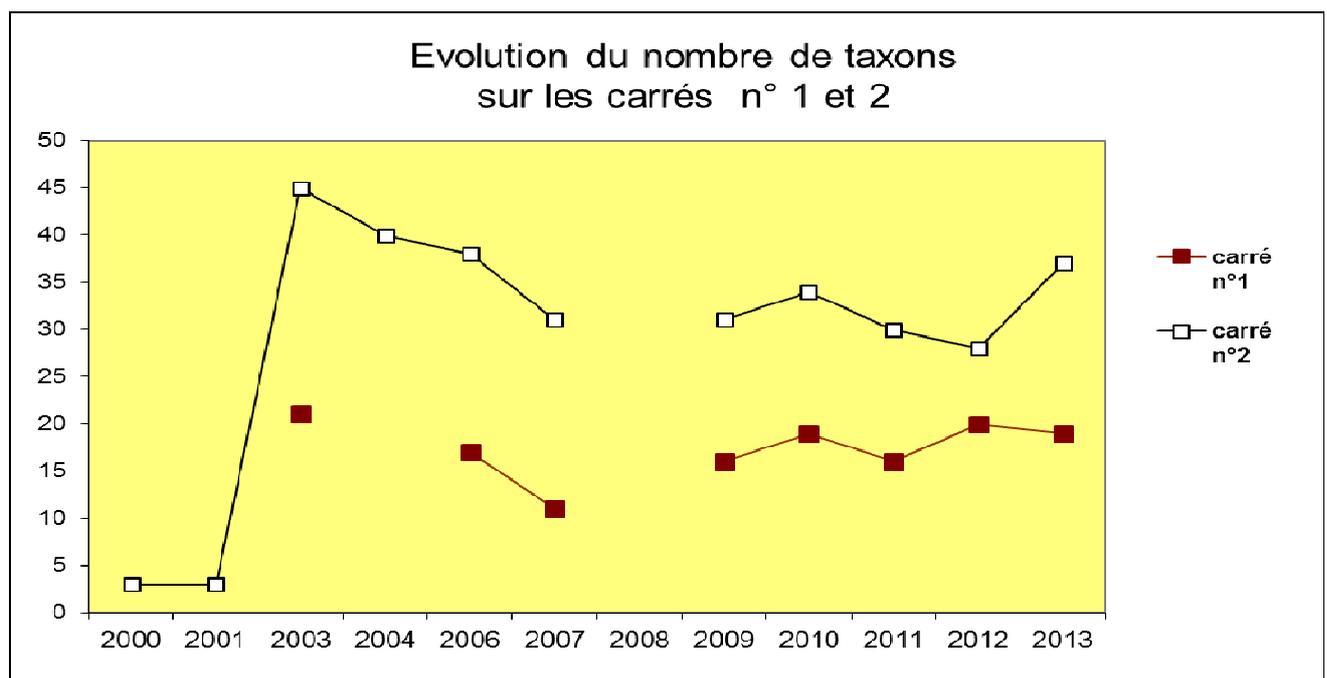
Carré n°2 à *Phragmites communis*.

Comme le carré précédent, le n° 2 a été pâturé plus qu'à l'habitude (un trimestre supplémentaire) et il est remarquable de constater sur ce carré suivi depuis l'année 2000, l'apparition de 4 nouvelles espèces liées aux zones humides.

Festuca arundinacea n'a pas été observée cette année, mais pour autant on ne peut affirmer qu'elle ne soit pas présente. On remarque ici aussi une diminution de la hauteur de la végétation liée à une pression de pâturage plus importante.

Le phragmite (*Phragmites communis*), très apprécié des animaux, a reculé d'un coefficient.

Plus globalement, notons l'augmentation de la diversité avec un gain de 9 taxons par rapport à 2012.



Carré n°3 à *Glyceria maxima*.

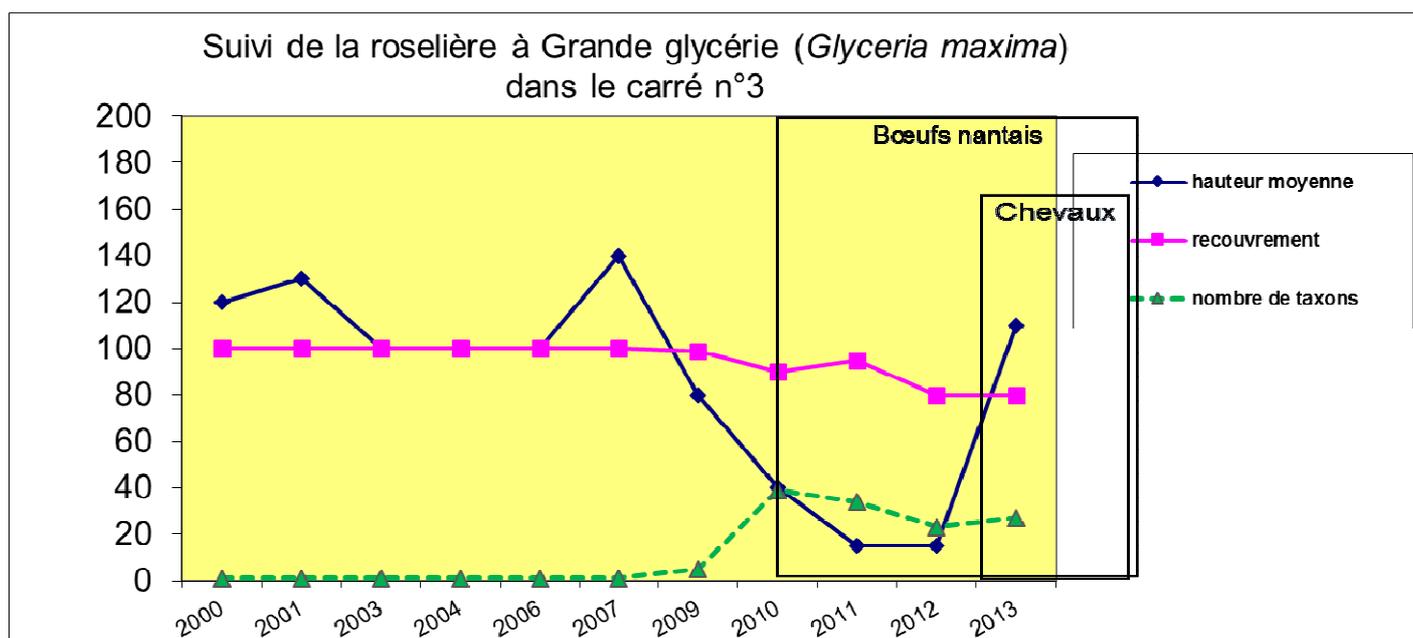
Les trois carrés suivants, à savoir les n° 3, 4 et 5, sont situés dans une zone à grande glycérie (*Glyceria maxima*), espèce particulièrement envahissante. Depuis 2009, des bovins de race Nantaise (5) ont été introduits sur le site avec pour objectif de tenter de limiter le développement de cette espèce et jusqu'en 2012 l'impact de ce pâturage était très positif.



En 2013, l'augmentation des hauteurs de la végétation (maximum et moyenne) ainsi que du coefficient d'abondance-dominance de la grande glycérie illustrent l'absence de pâturage durant le printemps, pâturage qui n'a repris qu'au début du mois d'août. En effet, le site était inaccessible avant car très humide.

Nous notons toutefois l'apparition de 2 espèces nouvelles (*Lythrum portula* et *Oenanthe crocata*) inféodées aux milieux humides. Le nombre total de taxons présents dans ce carré permanent est plus élevé qu'en 2012.

Notons enfin l'impact très positif du pâturage complémentaire des équins dans ce secteur sur le développement des saules à un stade jeune, et ce depuis 2012.

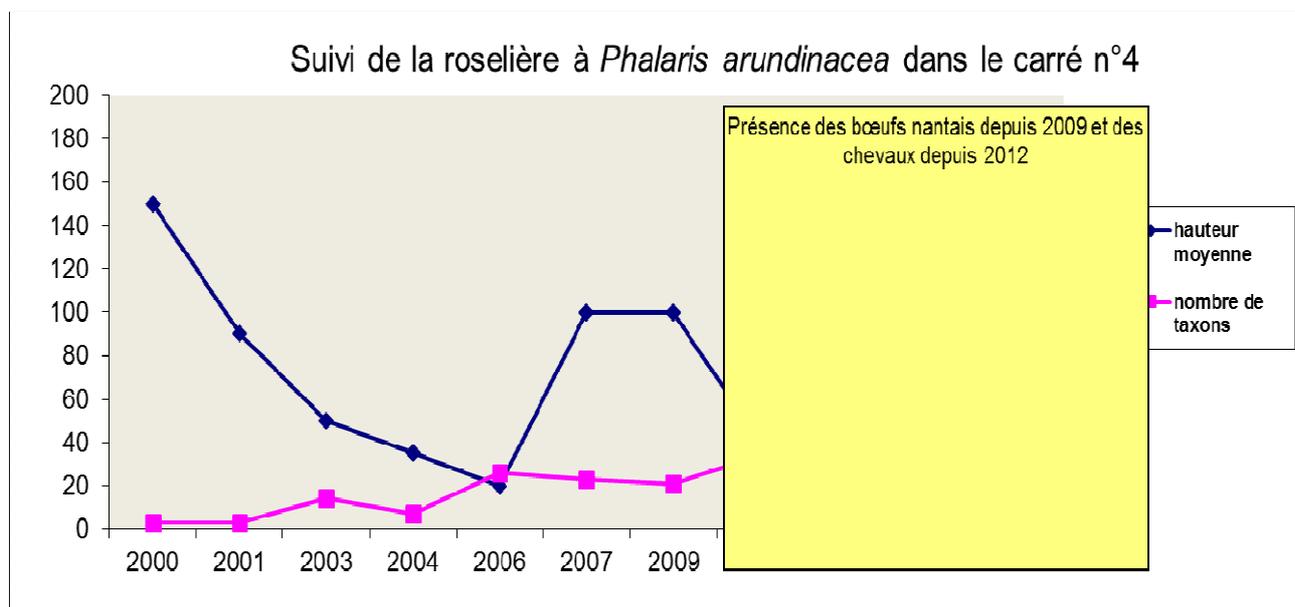


Carré n° 4 à *Phalaris arundinacea*.

Sur ce carré également nous notons que les hauteurs de végétation ont augmenté sensiblement (la hauteur moyenne a doublé !) et ce pour la même cause que précédemment (sol trop humide pour y permettre la présence des bovins). Le coefficient d'abondance-dominance de la grande glycérie reste stable par rapport à l'an passé

Toutefois, on note l'apparition de 3 espèces nouvelles.

Les jeunes saules observés l'an passé sur ce carré ont disparu, probablement grâce à la présence de 5 poneys friands de cette essence à un stade jeune.



Carré n° 5 à roselière mixte.

Ici aussi, forte augmentation des hauteurs de végétation sous l'effet de l'absence de pâturage au cours du printemps 2013.

Nous notons que le nombre total d'espèces est quasi semblable à celui de l'an passé.

Même commentaire que pour les deux carrés précédents sur les hauteurs de la végétation.

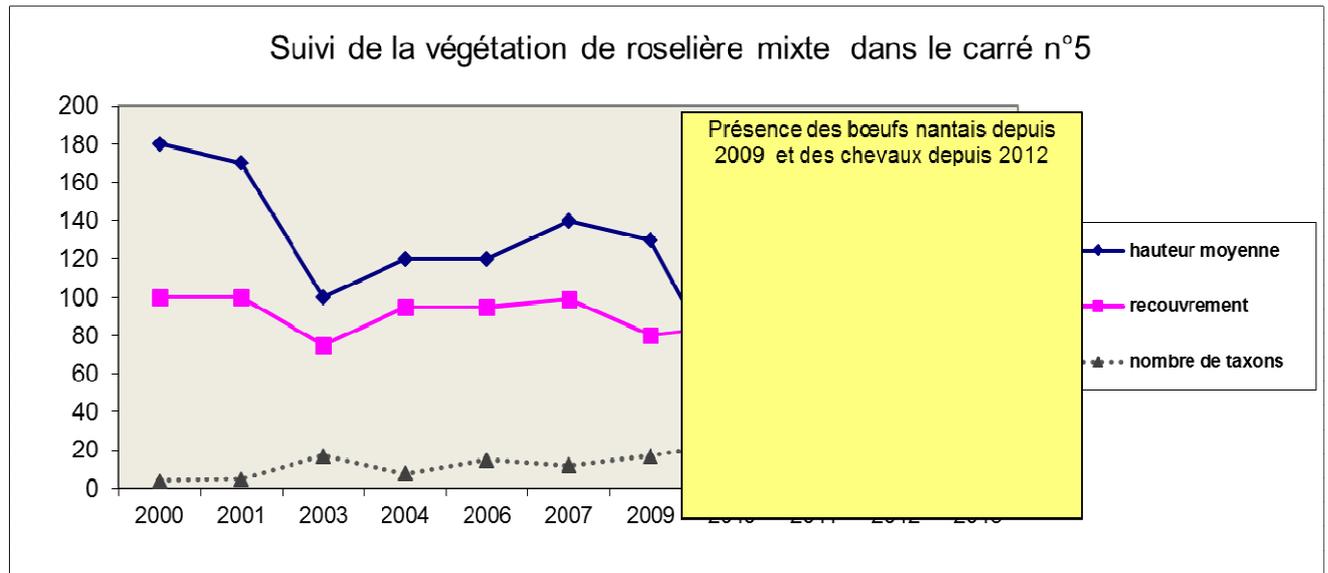
Galium palustre, *Apium nodiflorum* et *Alisma plantago* ont progressé ici en 2013. Il est possible que ces espèces des milieux humides aient été favorisées par

l'absence de pâturage printanier et par les conditions météorologiques relativement pluvieuses durant l'hiver et le printemps.

Glyceria maxima garde le même coefficient d'abondance-dominance qu'en 2012.

Deux espèces nouvelles ont été observées dans ce carré permanent en 2013 : *Stellaria alsine* et *Alisma lanceolatum*. Elles sont inféodées aux milieux humides.

Les saules ont presque disparu en 2013. Cette évolution, proche de celle des 2 carrés précédents, est due au pâturage équin.



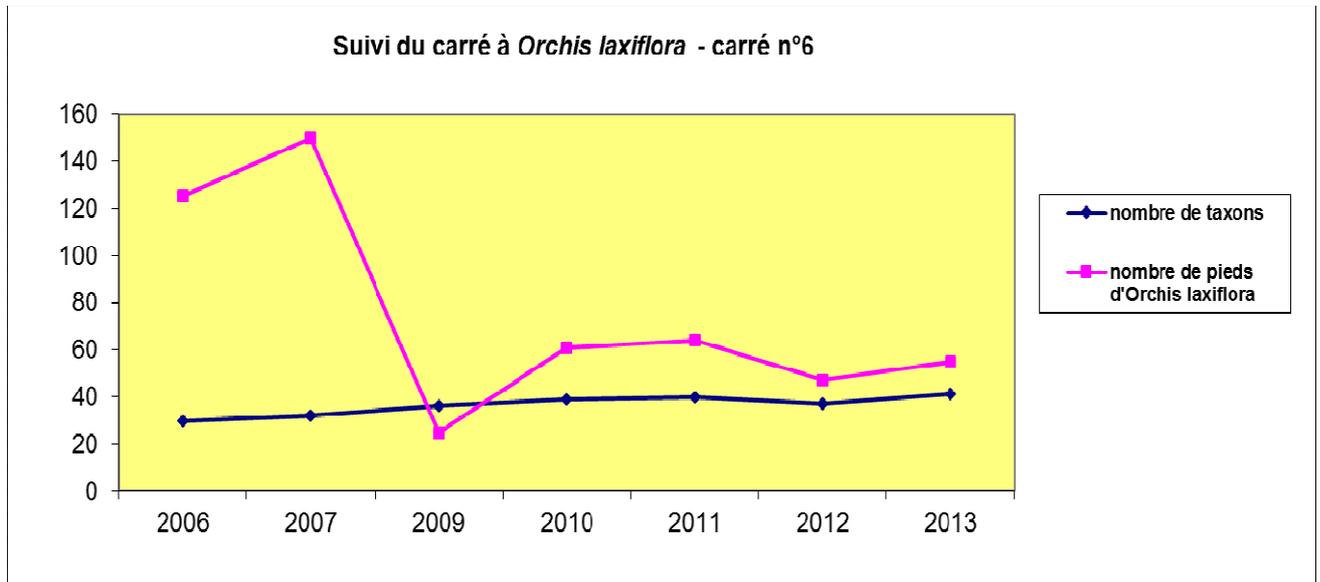
Carré n° 6 à *Orchis laxiflora*.

Cette parcelle a vécu cet automne 2012 des travaux de débardage et donc a supporté des passages d'engins et ce durant environ 3 semaines.

Malgré tout, nous observons ce printemps 2013 :

- 41 taxons, ce qui constitue la plus grande diversité jamais observée sur ce carré,
- 3 nouvelles espèces,
- l'augmentation du nombre de pieds d'*Orchis laxiflora* sans égaler toutefois la densité des années passées.

La pression de pâturage sera réadaptée avec pour objectif d'augmenter le nombre de pieds d'*Orchis laxiflora* (pâturage en août/septembre ?).

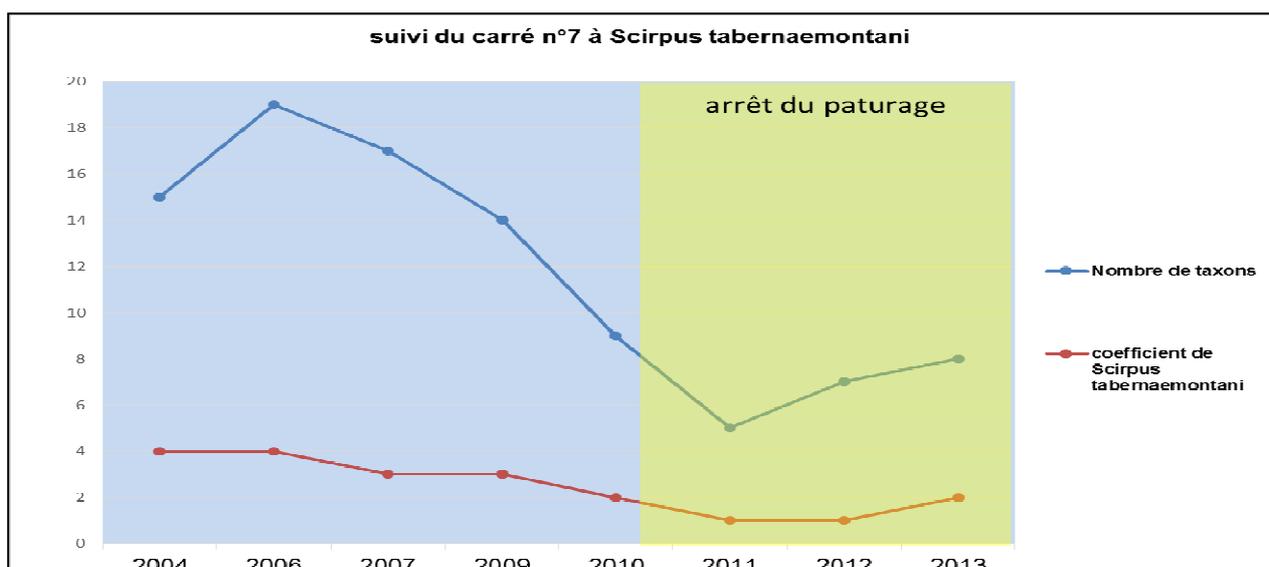


Carré n° 7 à *Scirpus tabernaemontani*.

A partir de 2006, et jusqu'en 2011, on note dans cette zone une diminution de la diversité floristique sans qu'aucune cause apparente ne puisse être identifiée. Il semble toutefois que le régime hydraulique de cette parcelle ait été modifié. En effet, la levée de terre mise en place à la hauteur de la vanne et qui retenait l'eau en amont a été ouverte (probablement à cause des ragondins) ; l'eau n'est donc plus détournée sur la zone qui nous intéresse mais retourne quasi directement dans le canal.

La zone a été soustraite du pâturage dès le printemps 2010 ne sachant pas la cause exacte de cette diminution de diversité

Ce printemps 2013, après une année particulièrement pluvieuse, *Scirpus tabernaemontani* a légèrement progressé.

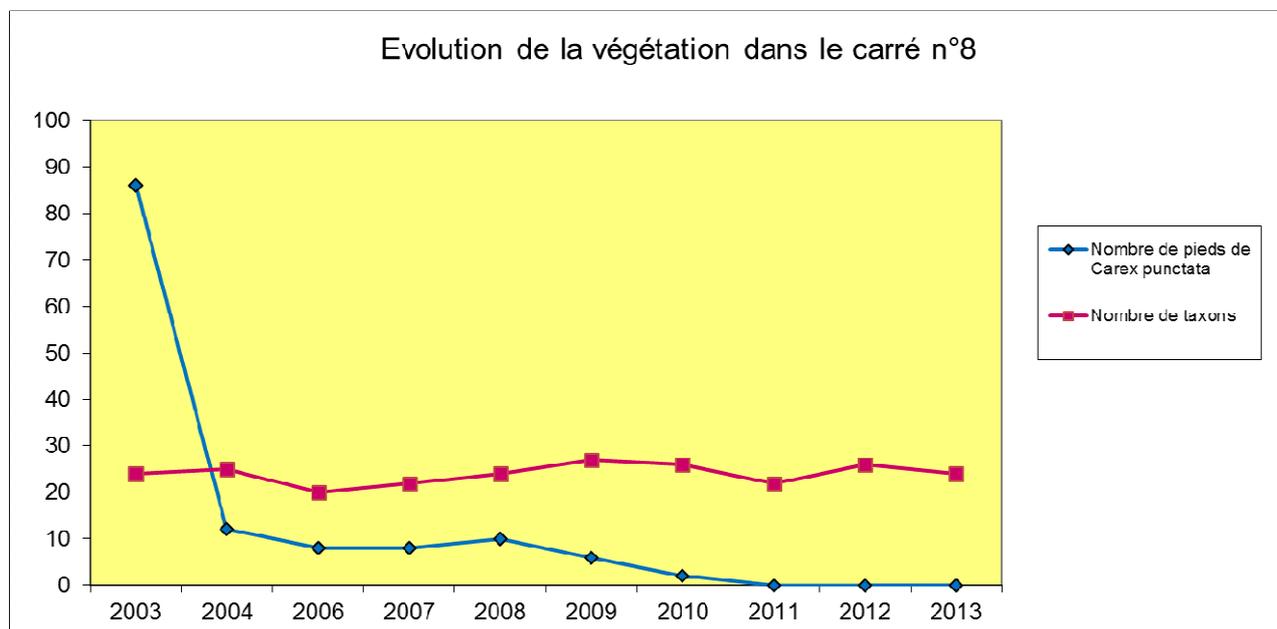


Carré n° 8 à *Carex punctata*.

Quelques modifications sont observées cette année sur ce carré avec notamment des baisses du coefficient d'abondance-dominance pour *Hydrocotyle vulgaris*, *Agrostis stolonifera*, *Angelica sylvestris* mais surtout pour *Lotus uliginosus*, *Lythrum salicaria*. Difficile toutefois d'expliquer ces modifications.

Carex punctata n'a pas été revu dans ce carré depuis 2011. Une réouverture du milieu pourrait peut-être permettre sa réapparition ici. Pour cela, il pourrait notamment être envisagé de réaliser un fauchage de cette prairie avec exportation du produit de la fauche.

Aujourd'hui cette zone est uniquement pâturée, en hiver durant un mois, par 9 poneys.



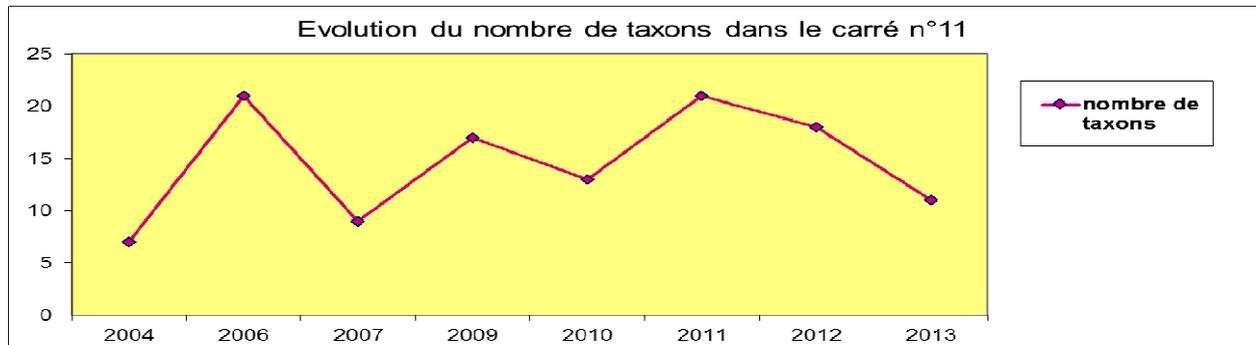
Carrés n° 9 et 10 à prairie subhalophile.

Le pâturage par les bovins a été prolongé, en 2013, jusqu'au printemps, ce site n'étant visité ordinairement par les bovins que jusqu'à la fin de l'hiver. Et cette situation a entraîné des modifications dans cette prairie : très peu de *Trifolium squamosum* et de *Trifolium resupinatum* ont été notés par rapport aux années précédentes. Il n'est donc pas souhaitable de poursuivre le pâturage sur ces sites au printemps.

Globalement, les observations réalisées sur les carrés 9 et 10 rejoignent celles faites dans la prairie. Toutefois, les carrés n'illustrent pas totalement les modifications observées dans la parcelle entière. *Festuca arundinacea* a fortement progressé dans le carré n° 10 non pâturé et se maintient sur le n° 9, pâturé et fauché.

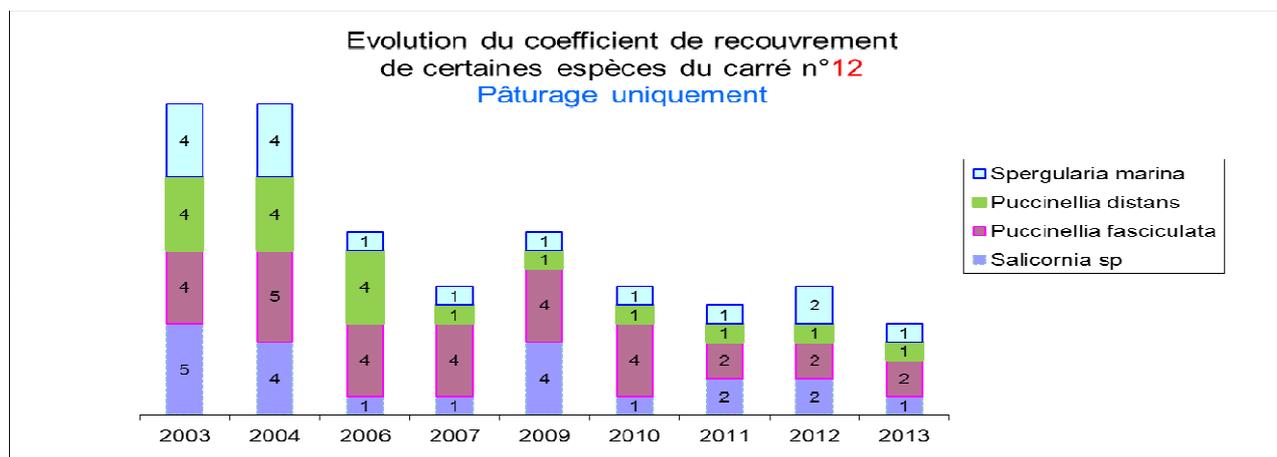
Carré n° 11 à *Ranunculus baudotii*.

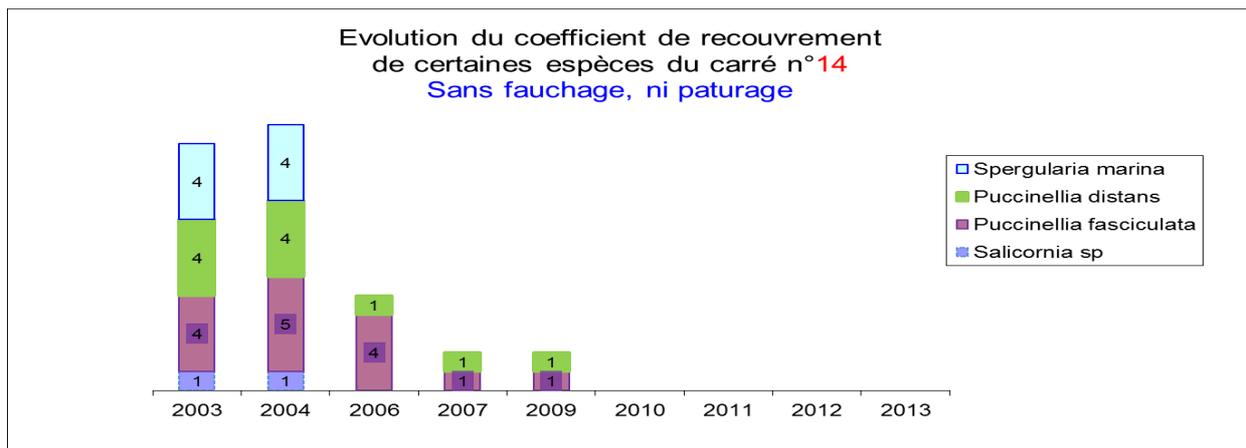
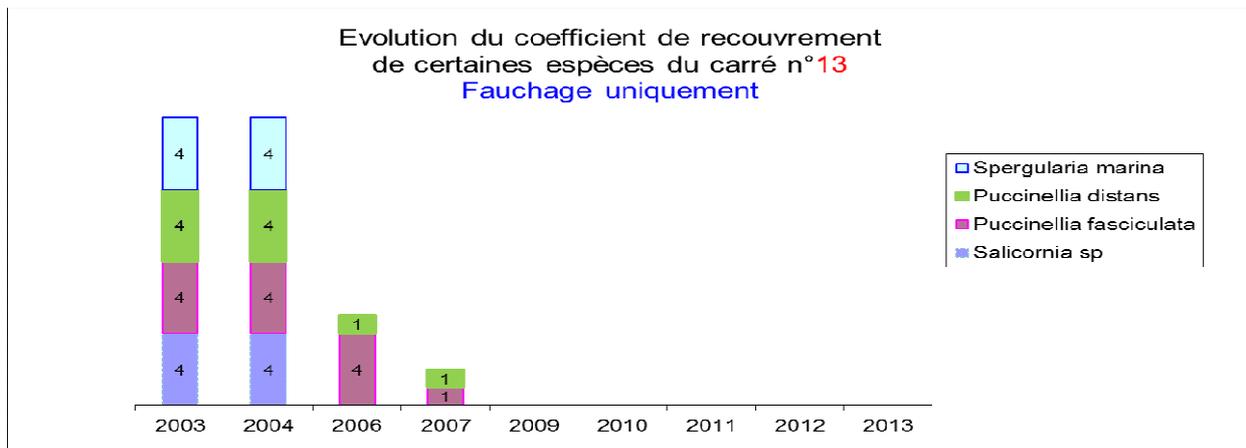
Ce carré est placé dans un site très sensible à l'évolution des conditions météorologiques et donc avec de grands bouleversements interannuels possibles (ancien fossé de labour très peu profond, s'asséchant ou s'inondant rapidement). Ces derniers ne sont pas sans incidence sur des espèces telles que *Ranunculus baudotii*.



Carrés n° 12, 13 et 14 à végétation halophile.

Dans les carrés 13 (fauché) et 14 (aucune intervention), les deux puccinellies ont totalement disparu. Par contre, elles subsistent dans le 12 qui est pâturé et soumis aux passages des engins. Ces derniers entretiennent des espaces dénudés favorables aux puccinellies. Même situation pour les salicornes et pour *Spergularia marina*. Globalement, ce carré n° 12 se stabilise plutôt favorablement.





Carrés n° 15 et 16 à *Eleocharis uniglumis*.

Dans le carré n° 16, uniquement fauché, *Agrostis stolonifera* a disparu alors que *Festuca arundinacea* a fortement progressé. Dans le carré n° 15, pâturé, *Agrostis stolonifera* demeure abondant alors que *Festuca arundinacea* se maintient en faible quantité.

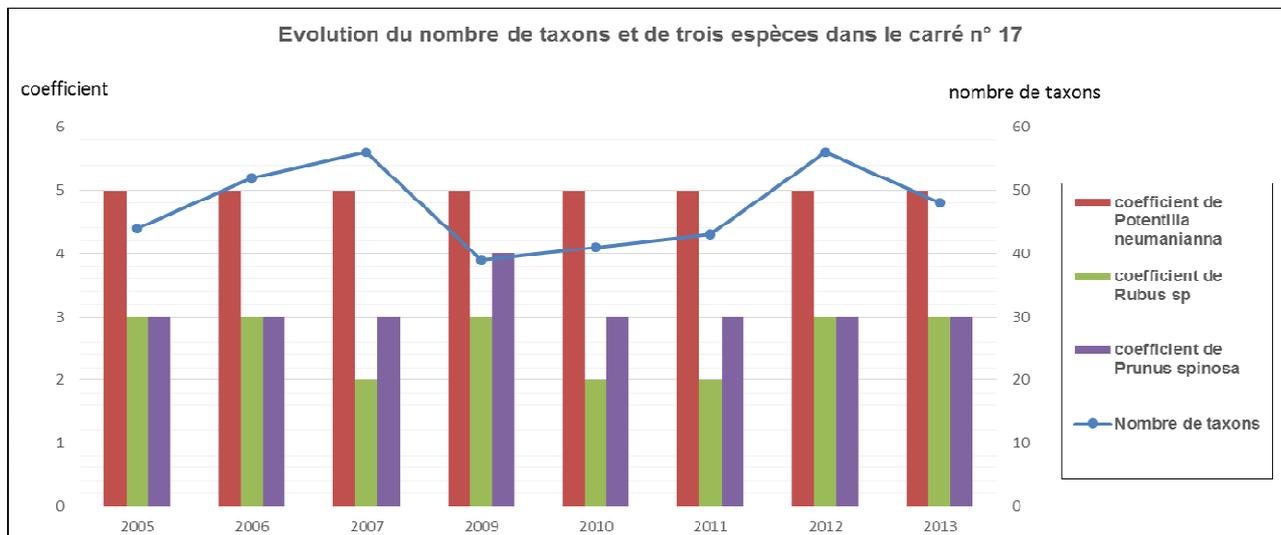
Eleocharis uniglumis se maintient sur les deux carrés.

Glaux maritima a disparu du carré n° 16 mais a progressé sur le 15 pâturé.

Le pâturage semble favorable à *Glaux maritima* et *Agrostis stolonifera* mais semble freiner *Festuca arundinacea*.

Carré n° 17 à *Potentilla neumaniana*.

Potentilla neumaniana se maintient bien sur ce carré qui, par ailleurs, garde une diversité élevée (la plus élevée de tous les carrés suivis sur la réserve). Les interventions sur *Prunus spinosa* et *Rubus sp* doivent impérativement être poursuivies pour contenir leur développement ; ces deux taxons étant une réelle menace pour la diversité floristique et pour *Potentilla neumaniana*.



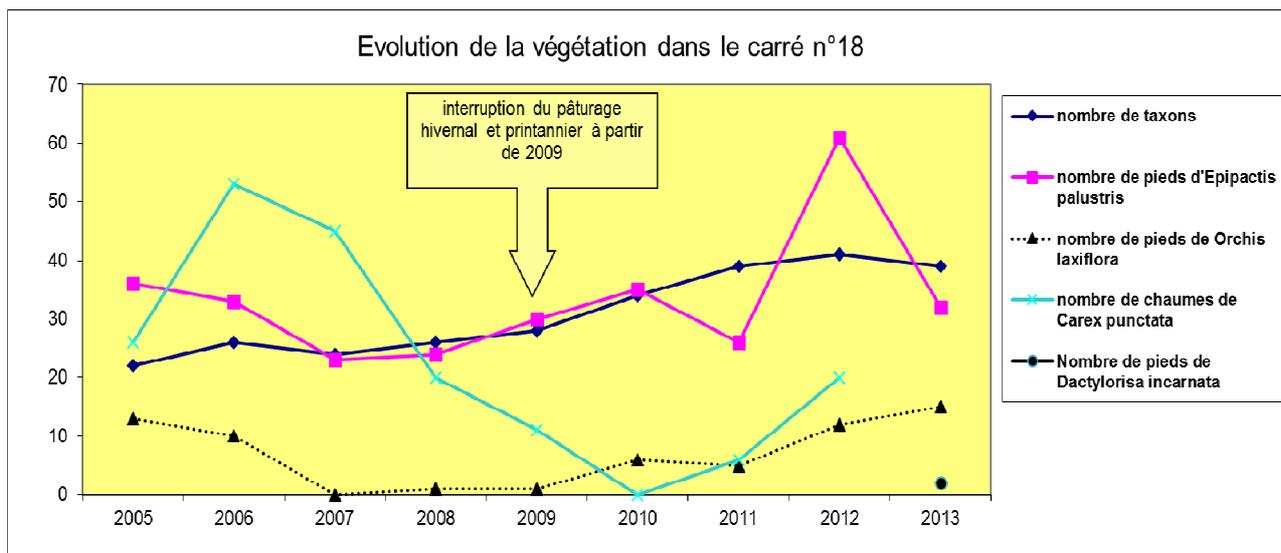
Carré n° 18 à *Carex punctata*, *Orchis laxiflora* et *Epipactis palustris*.

Cette zone évolue bien en termes de diversité. Le pâturage, impactant avant 2009, est aujourd'hui autrement géré et privilégie l'intervention des 2 poneys en été et en automne. *Orchis laxiflora* et *Dactylorhiza incarnata* (première apparition pour cette dernière dans le carré) semblent avoir été favorisées par cette gestion.

Ce carré comporte plusieurs espèces patrimoniales.

Carex punctata a augmenté depuis 2010, mais en 2013, en l'absence d'utricules, l'espèce n'a pu être identifiée.

Le suivi de ce carré nous renseignera également sur l'impact du pâturage sur le saule, espèce envahissante qui a fait l'objet de coupes à proximité en 2012.

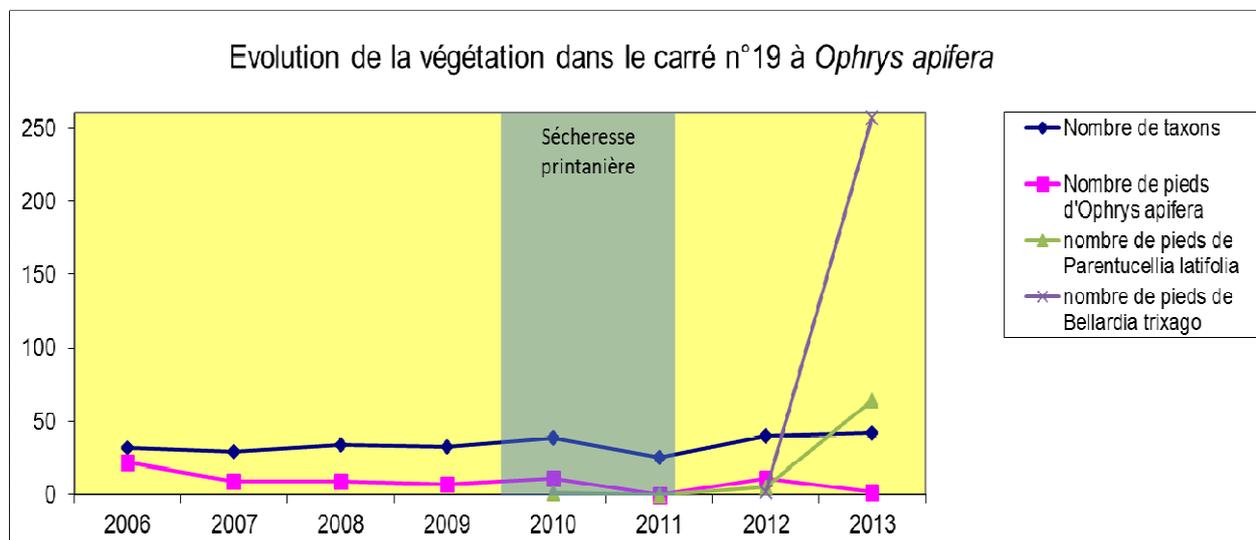


Carré n° 19 à *Ophrys apifera*.

Une importante diversité a été notée cette année dans ce carré. En effet, 42 taxons ont été inventoriés, nombre qui n'avait jamais été atteint à ce jour ici. La zone est en exclos depuis 2008 mais fait toutefois l'objet d'un pâturage très ponctuel depuis l'hiver 2011/2012 et pendant seulement 15 jours annuellement.

Les printemps 2010 et 2011 ayant été particulièrement secs, nous ne les incluons pas dans nos commentaires.

Donc, depuis 2012, l'ouverture du tapis végétal a favorisé l'apparition de deux espèces patrimoniales *Bellardia trixago* et *Parentucellia latifolia*, ouverture provoquée par ce pâturage hivernal d'une quinzaine de jours par les deux poneys installés sur le Petit Loc'h.



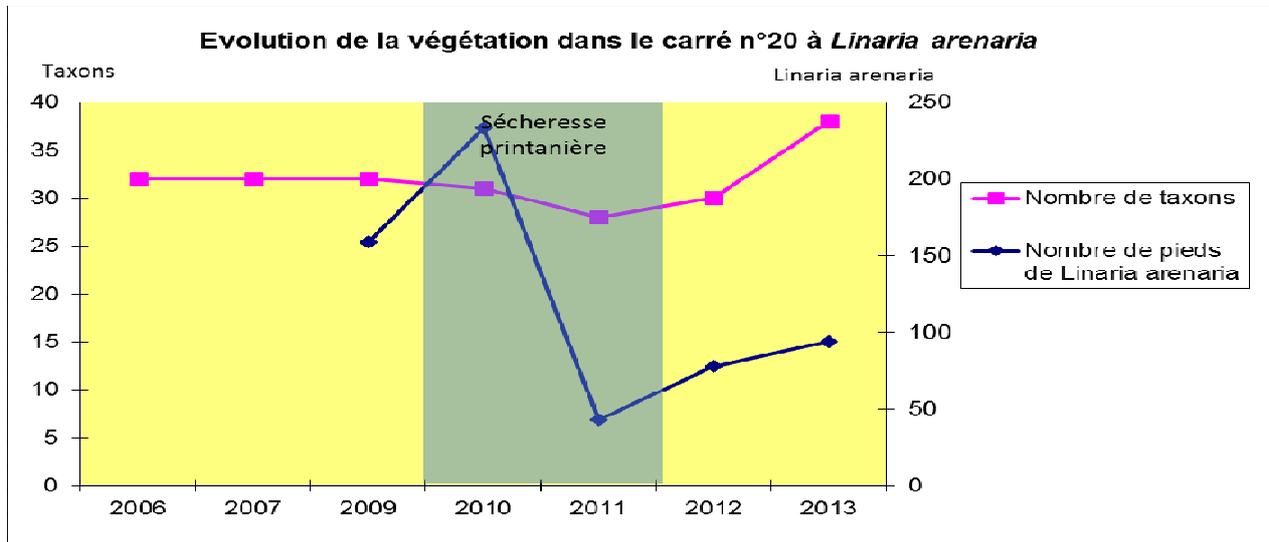
Carré n° 20 à *Linaria arenaria*.

Globalement, belle stabilité (voir augmentation) de la diversité sur ce carré, peut-être liée à la météorologie pluvieuse du printemps.

3 espèces nouvelles sont notées cette année.

Linaria arenaria se maintient favorablement.

La végétation est clairsemée sur ce carré. Aucune gestion n'est pratiquée ici, si ce n'est la pose en 2011 de ganivelles empêchant l'accès du site par les piétons.



Les transects.

Transect n° 1.

Pas de gestion particulière sur ce secteur. Nous notons une certaine stabilité sur ce transect : *Phragmites communis* est relativement stable depuis 2006, date du dernier faucardage.

Transects n° 2 et 3.

Forte augmentation de la hauteur de la grande glycérie liée à l'absence momentanée des bovins. Ici, le pâturage aurait dû être mis en place au début du printemps mais, à cause des mauvaises conditions météorologiques, il ne se fera qu'en août, soit 4 mois plus tard.

Nous mesurons bien ici tout l'intérêt de maintenir impérativement le pâturage sur ce site, avec une mise en place le plus tôt possible au printemps (avril).

Observation d'une nouvelle espèce : *Eleocharis parvula*.

Lors de la dernière sortie de terrain, le 6 août, une nouvelle espèce a été observée sur la réserve, et plus précisément sur les vases du Petit Loc'h.

Claudine Fortune, botaniste, apporte les précisions suivantes sur cette espèce :

« *Eleocharis parvula* semble avoir fortement régressé en Bretagne, où il était nettement plus répandu autrefois. Ainsi au XIXe siècle, James Lloyd considérait cette espèce comme assez commune dans le Morbihan !

Cette espèce, qui est pourtant actuellement rare en Bretagne, n'est hélas pas protégée car elle était présumée disparue du massif armoricain. Elle a été

redécouverte en 1997 par Yvon Guillevic, à Riantec et Nostang. Cette plante a été trouvée par la suite dans d'autres localités dans le Morbihan. Dans les autres départements bretons, en dehors du Morbihan, cette plante n'est connue actuellement que dans le Finistère.

Cette espèce appartient à la liste rouge armoricaine (elle figure dans l'annexe des taxons armoricains présumés disparus).

Elle appartient aussi à la Liste des plantes vasculaires rares et en régression en Bretagne (annexe 3 : taxons en danger au niveau régional) ainsi qu'à la liste des plantes vasculaires rares et en régression dans le Morbihan (annexe 5 : taxons quasi-menacés au niveau départemental).

En Bretagne, cette espèce est habituellement inféodée aux vases des fonds d'estuaires ou de rias.

Remarque : *Eleocharis parvula* serait globalement très rare en France actuellement. »

C. Fortune fait remarquer que cette plante est désormais l'espèce floristique la plus remarquable de la réserve.

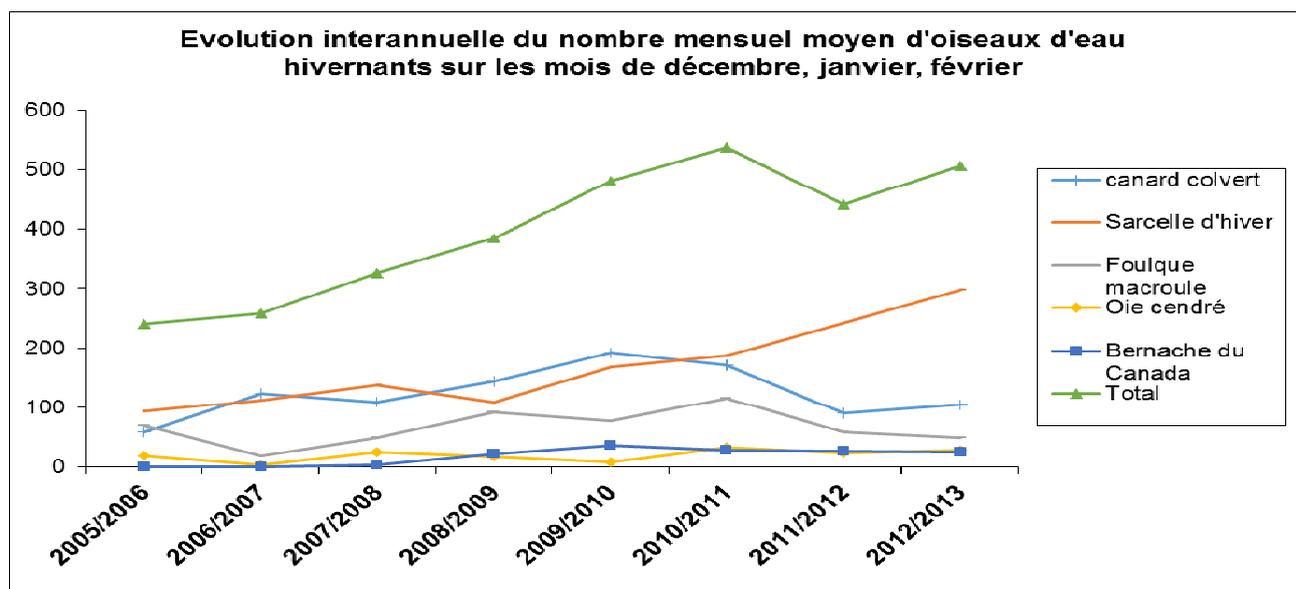
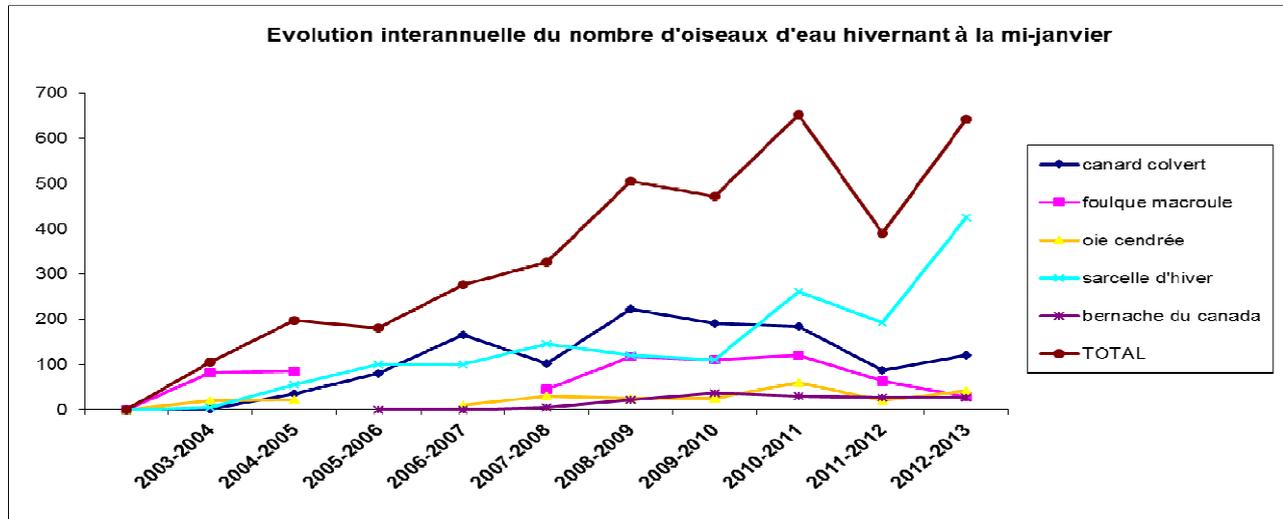
2.5 Suivi des oiseaux hivernants (SE13-SE15)

Les comptages hivernaux des anatidés et foulques sont effectués dans le cadre du réseau national « Oiseaux d'eau zone humide » (OEZH) de l'ONCFS / Fédérations des chasseurs. Ils sont mis en œuvre une fois par mois, aux environs du 15, d'octobre à mars.

Les principales espèces d'anatidés observées sur la réserve sont le canard colvert, la sarcelle d'hiver, l'oie cendrée, la bernache du Canada et la foulque macroule, d'autres espèces pouvant être notées comme le canard souchet, le canard siffleur. Toutefois, ces espèces ne sont représentées que par quelques individus.

Afin d'apprécier l'évolution interannuelle de l'hivernage des oiseaux d'eau sur la réserve, nous retenons le comptage de la mi-janvier, période située au cœur de l'hivernage des espèces.

Cette seule donnée de la mi-janvier nous renseigne utilement sur l'évolution interannuelle du nombre d'individus hivernant sur la réserve. Cependant, et de manière à avoir une vision peut-être plus objective, il paraissait intéressant de faire une moyenne du nombre de ces mêmes hivernants sur les 3 principaux mois de décembre, janvier et février.



Ces moyennes sur les principaux mois d'hivernage de décembre, janvier et février « lissent » les courbes et font apparaitre plus lisiblement la tendance au maintien de la densité totale des oiseaux hivernants (hormis la saison hivernale 2012-2013 qui a vu ses effectifs diminués).

Une espèce semble influencer ces effectifs hivernants: la sarcelle d'hiver.

Notons pour finir la fidélité interannuelle d'oies cendrées sur la réserve. En effet, la péninsule bretonne n'est pas un lieu d'hivernage reconnu pour l'espèce et la

présence d'une soixantaine d'individus durant l'hiver 2013/2014 sur la zone du Loc'h est assez remarquable.

2.6. Suivi des batraciens et reptiles (SE17)

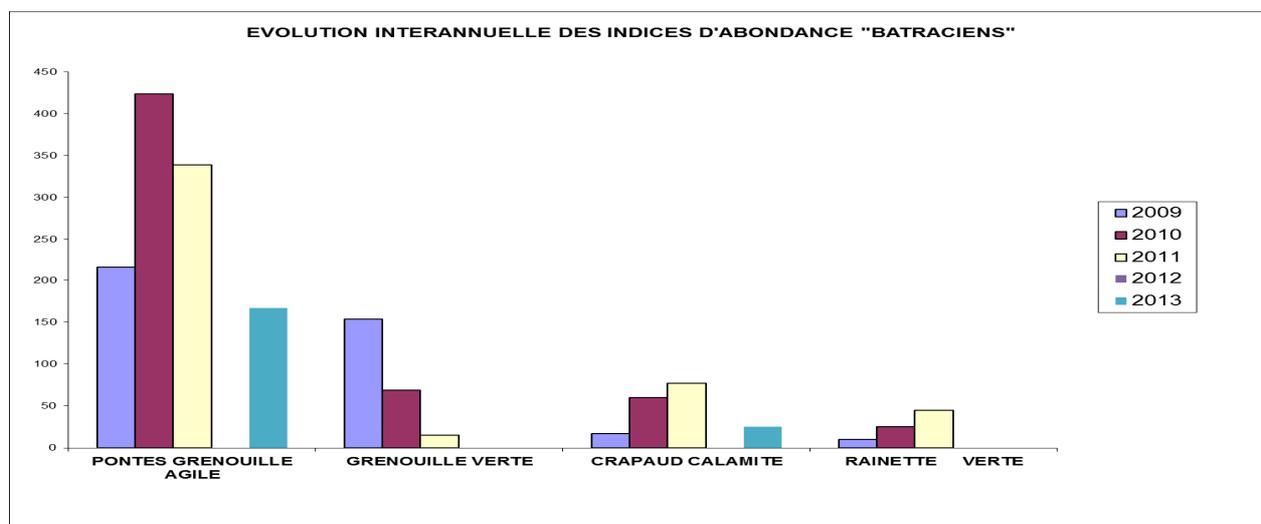
Les conditions météorologiques pluvieuses et fraîches de la période fin d'hiver-printemps n'ont pas permis d'obtenir des informations objectives sur l'évolution des populations de batraciens et de reptiles, sauf peut-être pour la grenouille agile.

En effet, pour cette espèce, c'est le suivi nocturne des pontes qui est réalisé et, en février, période de sa reproduction, de bonnes conditions sont généralement réunies (niveau d'eau suffisant, douceur relative).

Nous constatons cette année pour la grenouille agile une chute globale du nombre de pontes observées sur les deux mares suivies. Il faut noter toutefois que l'une de ces mares était très envahie par la végétation et notamment le scirpe maritime et des potamots, ce qui rendait difficile le dénombrement des pontes. Le curage de la mare en question ayant été réalisé au cours de l'été 2013, la « lecture » de ces pontes de grenouilles agiles sera facilitée en 2014.

En ce qui concerne le crapaud calamite, les 4 sorties nocturnes réalisées entre le 5 mars et le 15 avril n'ont pas permis d'identifier un pic d'activité. Cette période fut froide et défavorable à l'activité de l'espèce. Pour mémoire, les suivis n'avaient pu être mis en œuvre en 2012 à cause des mauvaises conditions météorologiques.

Les grenouilles vertes et rainettes vertes n'ont pas été suivies ce printemps 2013 pour les mêmes raisons que précédemment.



2.7. Mise en place (formation et installation) du logiciel SERENA (SE21)

Les 28 et 29 janvier 2013, Stéphane BASCK et Jean-Pierre PICHARD, accompagnés de Jean-Philippe GRUSON, technicien de la Fédération des chasseurs, spécialisé dans le SIG, se sont rendus à Rennes, dans les locaux du Conseil régional, afin d'y suivre la formation SERENA.

2.8. Mise en place de piézomètres (SE1)

Le plan de gestion 2009-2014 de la réserve avait intégré un protocole d'étude de la nappe d'eau salée du Grand Loc'h. Celui-ci avait été proposé par Mme Le Garrec M.J., géologue, ancienne référente du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel pour la réserve. Ce protocole initial prévoyait la pose d'une soixantaine de points de mesure de la nappe libre répartis sur 11 transects, leur positionnement sur le site tenant compte de l'emplacement des prairies subhalophiles. Si ce programme permettait une connaissance poussée de la géographie de la nappe, de sa dynamique et de ses interactions éventuelles avec la mer, il représentait un suivi trop important pour le gestionnaire.

Suite au stage de Ronan Guigon (master 1 Gestion des habitats et des bassins versants, université de Rennes 1) effectué au cours de ce printemps 2013, un nouveau protocole a été déposé. Celui-ci prévoyait la pose de 40 piézomètres répartis sur 4 transects.

Dans un premier temps, le gestionnaire en a fait poser 10 espacés d'une trentaine de mètres, transversalement au goulet historique de passage de la mer, en aval du site (voir plan ci-dessous).



Ces piézomètres sont des tubes en PVC de 8 centimètres de diamètre, percés et crépinés pour permettre le passage de l'eau, et long de 2 mètres. Ils sont obturés à leurs extrémités afin d'éviter le dépôt d'éléments solides. Une fois posé, le dispositif est recouvert d'une dalle en béton de 40 cm x 40 cm. Un relevé des coordonnées GPS de chaque installation sera nécessaire.

Dans un premier temps et quand le gestionnaire aura acquis le matériel nécessaire, les mesures effectuées dans ces piézomètres porteront sur la salinité et la profondeur de la nappe.

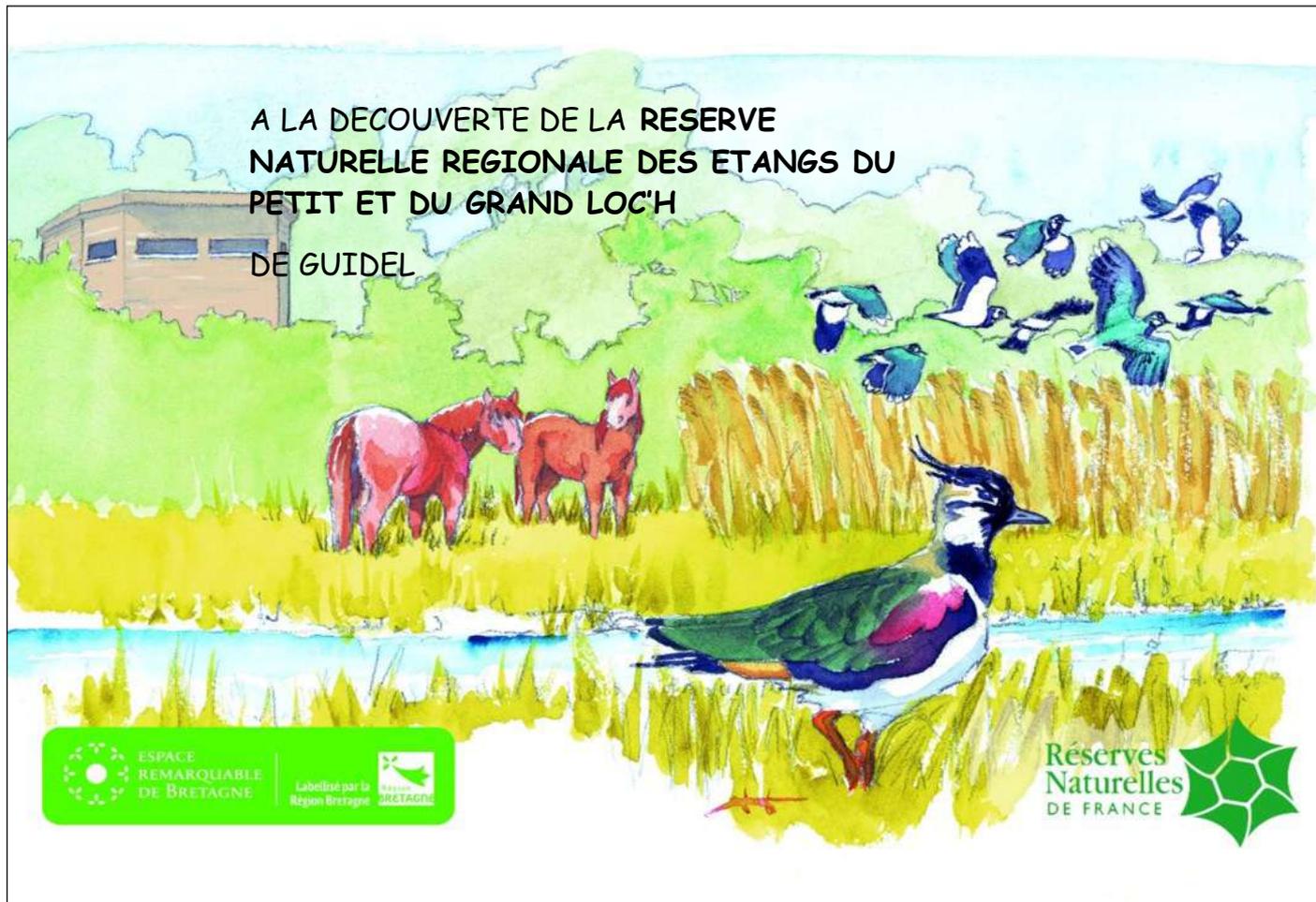
3. Sensibilisation à l'environnement

3.1 La communication

Les activités de sensibilisation à l'environnement sont relayées par divers moyens :

- dans le magazine du Pays de Lorient;
- par courrier directement aux écoles primaires du département et de la circonscription de Quimperlé,
- par courrier aux centres de loisirs du département,
- par la presse locale (Ouest France et Télégramme) en ce qui concerne les animations ponctuelles (bague passereaux, sorties batraciens),
- dans une nouvelle plaquette relative au sentier de découverte, plaquette mise en forme et financée par le Conseil Général en 2012. Celle-ci est disponible en mairie et auprès des offices du tourisme de Guidel et de Lorient.

2013 aura vu l'édition d'un nouveau livret de 16 pages présentant la réserve naturelle régionale : son histoire, les propriétaires, la gestion, les espèces animales au fil des saisons, des informations pratiques). Celui est offert à tous les participants aux animations.



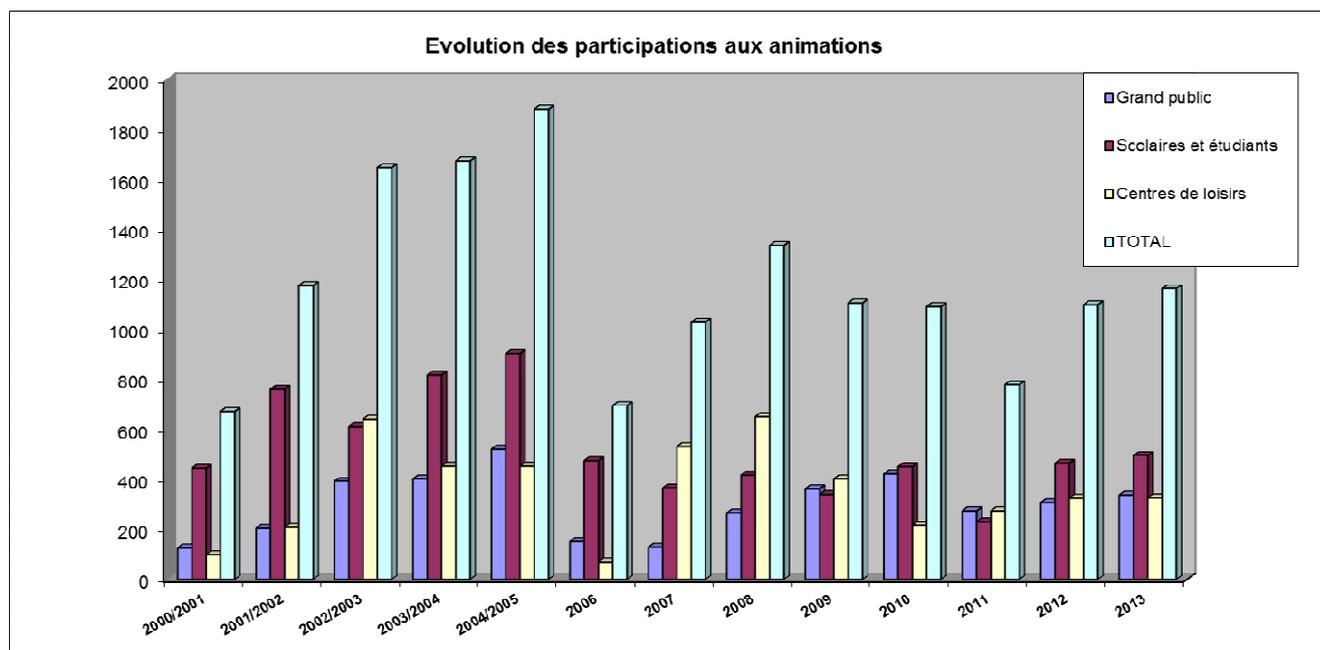
3.2 Fréquentation des sorties nature encadrées (PI1).

Cette année, la fréquentation des animations a été sensiblement identique à celle de l'an passé avec 1164 personnes.

En ce qui concerne l'accueil des établissements scolaires et des centres de loisirs, notons qu'un partenariat a été instauré entre la réserve naturelle et les trois centres d'accueil riverains basés à Kergaher : le centre du Foyer Laïque de Keryado, le centre « Rêves de mer » et le « Home de Kergaher ». Ils font appel à l'animateur de la réserve pour compléter leurs animations davantage orientées sur la découverte du littoral.

Bilan interannuel de la participation aux animations.

	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Grand public	128	206	393	404	523	153	131	266	363	424	274	309	339
Scolaires et étudiants	446	761	613	819	906	475	366	419	341	452	232	465	497
Centres de loisirs	98	210	642	454	454	70	533	652	404	218	274	327	328
TOTAL	672	1177	1648	1677	1883	698	1030	1337	1108	1094	780	1101	1164



3.3 Fréquentation « libre » du sentier de découverte (SE18).

Les services du Conseil Général ayant rencontré des problèmes de lecture des données de l'éco compteur, nous ne disposons pas de chiffres quant à la fréquentation du sentier de découverte. Pour 2014, ces mêmes services ont transmis au gestionnaire de la réserve les outils nécessaires à l'exploitation de l'éco compteur en espérant que celui-ci soit opérationnel toute l'année.

Rappelons que ce parcours de plus de 8 kilomètres et agrémenté de panneaux d'information est visité annuellement par environ 10 000 personnes (estimation antérieure).

3.4 Signalisation routière.

Sur proposition de la Mairie de Guidel et plus particulièrement de M. Daniel J., adjoint chargé de l'Environnement et du Développement Durable, un nouveau classement du site du Loc'h au titre des sites touristiques a été sollicité auprès des services compétents, à savoir Lorient Agglomération.

Auparavant, le site était classé au niveau 3 car d'intérêt local ou de pays. Aujourd'hui, la réserve naturelle, jugée d'intérêt régional ou départemental, sera classée au niveau 2. Ce classement aura pour conséquence la pose d'une signalisation routière, réglementaire et adaptée, sur les principales routes départementales. Cette signalisation touristique étant de la compétence de Lorient Agglomération, le financement de ce jalonnement sera à sa charge.



4. Bilan financier

RESERVE NATURELLE REGIONALE des étangs du Petit et Grand Loch				
BILAN DETAILLE				
ANNEE 2013				
Code Plan de gestion	Intitulés	Dépenses réalisées		
		Fontionnement €	Investissement €	Coût total €
	Travaux d'entretien et d'investissements			
	Rémunération technicien - JP Pichard (55,7%)	39 467,83		39 467,83
	Rémunération intervenants serv.technique Fdc 56 (106,5 h)	2 643,33		2 643,33
TE1-TE13-TE5	Gestion des prairies et dépressions humides intradunales par pâturage extensif et/ou fauche avec exportation			0,00
TI 1	Réouverture partielle des mégaphorbiaies par fauche avec exportation et coupe des ligneux			0,00
TI2	Aménagement de la circulation sur les dunes blanches et dunes fixées (contrat Natura 2000 / Cap Lorient			0,00
TI 3	Réouverture des dépressions humides intradunales par coupe des ligneux (Kerlebost)			0,00
TE 4	Desctrution des espèces invasives (végétaux et animaux)			0,00
TI4	Essai de décapage des dépressions humides intradunales			0,00
TE 6	Curage d'entretien des fossés, des canaux et des mares Sarl Mahé Terrien - curage canaux (contrat Natura 2000)		3 208,27	3 208,27
TI 7	Essai de restauration et de renforcement du talus de la vanne pour mieux gérer les niveaux d'eau Sarl Mahé Terrien renforcement digue		1 674,40	1 674,40
TI 5	Essai de restauration des fossés des anciennes cultures en planche sur le Grand Loch			0,00
TE 11	Gestion des prairies mésophiles par fauche avec exportation			0,00
TI 11	Essai de décapage en bordure de l'étang du Petit Loch			0,00
TE 9	Aménagement et entretien des parcelles pâturées (entretien des clôtures, aménagement d'abreuvement, mise en place de parc de contention, aménagement de passerelles)			
	APAJH - entretiens des clôtures		5 061,42	5 061,42
	M Guéguen Guidel frais électricité clôtures		35,00	35,00
	Carburant petit matériel débroussaillage		63,26	63,26
	Point Vert - gants de travail		15,50	15,50
	Point Vert - écran de protection facial		19,90	19,90
	Brico Dépôt - outillage		9,95	9,95
	Entretien & réparation petit matériel		106,88	106,88
TE 10	Suivi et gestion du troupeau (suivi et frais vétérinaire,....)			
	CRAB identification bovins		89,45	89,45
	Selari des 7 Chapelles (vétérinaire) soins bovins		57,90	57,90
	Cotisation GDS (2012 & 2013)		35,36	35,36
	Cotisation APRBN (Assoc.race bovine Nantaise)		16,00	16,00
TI 12	Restaurer la station de Parentucella latifolia (évacuer les dépôts de poteaux électrique et réaliser un décapage partielle de régénération)			0,00
TI 14	Adaptation de l'ouvrage pour la circulation des anguilles			
	DCI Environnement - étude continuité écologique ouvrage sortie de mer		13 873,60	13 873,60
	DCI Environnement - étude continuité écologique ouvrage sortie de mer (solde)		1 255,80	1 255,80

Code Plan de gestion	Intitulés	Dépenses réalisées		
		Fontionnement €	Investissement €	Coût total €
	Suivis scientifiques et études (SE)			
	Rémunération technicien - JP Pichard (7,3%)	5 172,62		5 172,62
SE1	<u>Etude hydrogéologique de la nappe salée</u>			
	Bretagne Forage - pose de piézomètres		2 110,94	2 110,94
	Stagiaire Ronan Guigon (avril à juin)		1 106,87	1 106,87
SE8	<u>Inventaire des invertébrés aquatiques du Petit Loch</u>			
	GRETIA étude 2013		3 854,00	3 854,00
	LDA 56 - analyses d'eau		99,39	99,39
SE14	<u>Suivi des habitats et des espèces au regard des actions de gestion mises en place</u>			
	Honoraires intervention botaniste		3 547,57	3 547,57
	Fournit diverses délimitation carré permanent		12,69	12,69
SE15-SE13	<u>Suivi des populations d'oiseaux nicheurs, migrants et hivernants</u>			0,00
SE17	<u>Suivi de la population d'amphibiens et de reptiles</u>			0,00
	Pédagogie, information (PI)			
	Rémunération technicien - JP Pichard (14,4%)	10 203,53		10 203,53
PI1	<u>Maintien des sorties nature réalisées par la Fédération des chasseurs</u>			0,00
PI4	<u>Actualisation du matériel d'animation</u>			
	Adhésion "Réserves Naturelles de France"		60,00	60,00
	Adhésion Office du Tourisme Lorient		199,00	199,00
	La Hulotte - 5 épuisettes insectes		217,00	217,00
	Delphine Naud - conception brochure de présentation de la réserve		954,41	954,41
	TPI impression 3000 brochures présentation de la réserve		771,42	771,42
PO1	<u>Application de la réglementation de la réserve</u>			0,00
	Actions complémentaires non prévues au plan de gestion			
	<u>Gestion du rucher</u>			
	Mme Le Guennec achat 2 ruches		300,00	300,00
	Espace Vert - achat cire pour ruches		28,70	28,70
	<u>Autre</u>			
	1 filet aménagement poste affût pour photographe		42,00	42,00
	Réunions comité consultatif		67,17	67,17
	Organisation journées des réserves		70,60	70,60
	<u>Suivi administratif, administration générales, réunions (AD)</u>			
	Rémunération - S Basck (15 %)	11 870,50		11 870,50
	Rémunération - Secrétariat (10 %)	6 276,57		6 276,57
	Autres frais postaux - affranchissement et téléphone		1 700,00	1 700,00
	Fourniture de bureau		600,00	600,00
	Taxe foncière 2013		514,00	514,00
	<u>Frais de fonctionnement</u>			
	Véhicules (carburant, entretien, assurances)		2 780,00	2 780,00
	Habillement, équipement pers.techn.		400,00	400,00
	Indem.remb.frais garde particulier		560,00	560,00
	SOUS TOTAL	18 147,07	6 554,00	24 701,07
	TOTAL DES DEPENSES ENGAGE PAR LA FDC 56	75 634,58	45 518,45	121 152,83
	<u>Autres travaux réalisés directement par :</u>			
TE6	Le Conseil Général : curage de mares	0,00	16 146,00	16 146,00
TE12	Le Conservatoire du Littoral : fauchage	0,00	3 827,20	3 827,20
	TOTAL DES DEPENSES ENGAGE PAR LES PARTENAIRES	0,00	19 973,20	19 973,20
	TOTAL GENERAL	75 634,58	65 491,65	141 126,03
	TOTAL GENERAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES - RECETTES	75 634,38	45 518,45	141 126,03

Financement prévisionnel :

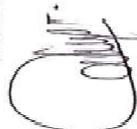
	Participation en Euros	Participation en %
Conseil Régional de Bretagne	30 000,00	21,26%
Conseil Général du Morbihan	26 896,00	19,06%
Commune de Guidel	10 000,00	7,09%
Conservatoire du Littoral	3 827,20	2,71%
Lorient agglomération	0,00	0,00%
Agence de l'eau Loire Bretagne	8 750,00	6,20%
Nature 2000 (Etat / Europe)	18 825,59	13,34%
Fédération des Chasseurs du Morbihan	42 827,24	30,35%
Total :	141 126,03	100,00%

Certifié conforme

Fait à Vannes, le

28 MARS 2014

Visa du comptable,



Le Président

